

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE
SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN**

UNIVERSITÉ D'ÉTAT DES LANGUES DU MONDE

**DÉPARTEMENT DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE DE LA
LANGUE FRANÇAISE**

Tojieva Kholida Kholiqul qizi

**PARTICULARITÉS DES NÉOLOGISMES DANS LES DOMAINES DE
L'INFORMATIQUE ET DE LA TECHNIQUE**

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Spécialité: 5120100 – philologie (langue française)

**Le présent mémoire est attesté par le
département de la théorie et de la pratique de
la langue française**

Chef du département:

Docteur ès sciences philologiques

J. Yakoubov _____

“ _____ ” _____ 2015

DIRECTEUR DE MÉMOIRE:

G. Macharibov _____

“ _____ ” _____ 2015

Tachkent – 2015

**ЎЗБЕКИСТОН РЕСПУБЛИКАСИ ОЛИЙ ВА ЎРТА МАХСУС
ТАЪЛИМ ВАЗИРЛИГИ**

ЎЗБЕКИСТОН ДАВЛАТ ЖАҲОН ТИЛЛАРИ УНИВЕРСИТЕТИ

ФРАНЦУЗ ТИЛИ НАЗАРИЯСИ ВА АМАЛИЁТИ КАФЕДРАСИ

Тожиева Холида Холиқул қизи

**ИНФОРМАТИКА ВА ТЕХНИКА СОҲАЛАРИДА
НЕОЛОГИЗМЛАРНИНГ ҚЎЛЛАНИЛИШИ**

**5220100-филология (француз тили) таълим йўналиши бўйича бакалавр
даражасини олиш учун ёзилган**

БИТИРУВ МАЛАКАВИЙ ИШИ

“ҲИМОЯГА ТАВСИЯ ЭТИЛАДИ”

ИЛМИЙ РАҲБАР

**“Француз тили назарияси ва амалиёти”
кафедраси мудири**

Ғ. Машарибов _____

_____ ф.ф.д., проф. Ж. Якубов

“ _____ ” _____ 2015

“ _____ ” _____ 2015

Тошкент – 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4-8
CHAPITRE I. NÉOLOGIE ET NÉOLOGISME	
1.1 NÉOLOGIE.....	9-13
1.2. NÉOLOGISME.....	14-19
1.3. CLASSEMENTS DES NÉOLOGISMES.....	20-33
CHAPITRE II. LES NÉOLOGISMES DANS LES DOMAINES	
D'INFORMATIQUE ET DE TECHNIQUE	
2.1. LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	34-49
2.2. LE VOCABULAIRE DE L'INTERNET ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	50-53
2.3. LES MOTS NOUVEAUX DANS LES DOMAINES D'INFORMATIQUE ET DE TECHNOLOGIQUE EN FRANÇAIS MODERNE.....	54-62
CONCLUSION.....	63-68
BIBLIOGRAPHIE.....	69-70

INTRODUCTION

L'Ouzbékistan est un pays qui se développe et il obtient de bons résultats dans tous les domaines de la vie, et surtout c'est dans l'éducation. Comme notre Président a constaté qu'aujourd'hui on fait une grande attention au développement des langues étrangères et dans ce cas on a déjà élaboré des lois, à ce titre *la décision du Président de la République d'Ouzbékistan Islam Karimov sur les mesures du perfectionnement ultérieur du système de l'étude des langues étrangères*¹ (2012) :

«Pendant les années de l'Indépendance ont été préparé plus de 51,7 mille professeurs des langues étrangères, il y a des manuels multimédia des langues anglaise, allemande et française pour 5-9 classes des écoles secondaires, les ressources électroniques selon l'étude de la langue anglaise dans les classes primaires, est équipé plus de 5 mille laboratoires de langues dans les écoles secondaires, les collèges professionnels et les lycées académiques.

D'autre part l'analyse du système agissant de l'organisation de l'étude des langues étrangères montre que les standards d'instruction, les programmes d'enseignement et les manuels non correspondent dans une grande mesure aux exigences modernes, particulièrement dans la partie de l'utilisation des éditeurs d'information et les technologies média. L'enseignement est conduit pour l'essentiel par les méthodes traditionnelles. Demandent le perfectionnement ultérieur l'organisation de la continuité de l'étude des langues étrangères à tous les niveaux du système de la formation, ainsi que le travail de la formation continue des professeurs et leur garantie par les documents modernes d'étude méthodiques ».

En basant sur cette loi, l'attention aux travaux de recherches linguistiques augmente.

¹ O'zbekiston Respublikasi Prezidentining 2012 yil 10 dekabrda gi «Chet tillarini o'rganish tizimini yanada takomillashtirish chora-tadbirlari to'g'risida» gi 1875 sonli Qarori.

L'objectif principal de notre mémoire consiste à accomplir l'étude typologique sur les néologismes dans les domaines de l'informatique et de la technique en français.

Il est évident que nous nous centrons sur la néologie et les néologismes du point de vue historique et nous comparons l'utilisation et la perception de ces deux termes qui étaient avant complètement opposés et qu'aujourd'hui on ne peut plus séparer, ils existent en parfait symbiose. Notre mémoire ne peut prétendre ni à embrasser toutes les questions concernant les néologismes dans les deux langues comparées ni à fonder une nouvelle étude typologique. Il importe donc de préciser que notre travail se propose de passer en revue des stylisticiens et les français et ouzbeks qui prévalent aujourd'hui, de montrer à quels principes elles obéissent, et quels résultats elles peuvent obtenir.

L'actualité du thème est dictée par le développement rapide des nouvelles technologies dans la société contemporaine. On ne peut pas imaginer la vie des gens sans ordinateur et sans autres nouvelles technologies. C'est pourquoi apprendre les mots et le lexique concernant ce domaine est considéré comme une étude particulière de nos jours.

L'objet de notre recherche est le lexique et les néologismes dans les domaines de l'informatique et de la technique.

Le but de notre mémoire de fin d'études c'est de faire l'analyse des néologismes informatique et technique.

Le but de notre mémoire de fin d'études c'est apprendre à quel niveau le lexique dans les domaines de l'informatique et technique sont convergents ou bien divergents pour établir les origines et les moyens de leur formation.

Notre travail de fin d'études se compose de l'introduction, de deux chapitres, de la conclusion et de la liste de la littérature utilisée.

Tout d'abord pour comprendre ce que c'est la néologie nous avons cité des différentes théories sur le sujet traité.

Notre recherche scientifique est organisée en deux grandes parties. Le premier chapitre de la mémoire de fin d'études se centre sur la néologie et les

néologismes du point de vue historique et compare l'utilisation et la perception de ces deux termes qui étaient avant complètement opposés. Le premier chapitre indique également les définitions de la néologie et du néologisme provenant des sources différentes et présente un bref historique de ces deux termes. Enfin il explique comment sont créés différents néologismes et quels sont alors les principaux procédés néologiques en indiquant quelques exemples pour mieux illustrer la problématique traitée.

Dans le deuxième chapitre il est également expliqué le néologisme dans le domaine d'information et de technique: le développement des nouvelles technologies, le vocabulaire de l'internet et des technologies de l'information et de communication, les mots nouveaux dans les domaines d'information et de technique en français moderne.

Donc les néologismes dans les langues française ont presque les même structures mais leurs emplois du point de vue socio-culturel sont tout à fait différents. On doit souligner que l'on doit connaître bien les techniques pour savoir les utiliser. Il est prouvé que même une personne qui maîtrise bien une langue étrangère il n'arrive pas tout le temps à comprendre toutes les expressions et les termes dans ce domaine. Parce que l'origine et la sémantique des néologismes sont liées avec le temps et l'époque, sans doutes avec le développement des nouvelles technologies.

La valeur théorique de notre recherche. Les résultats de ce travail c'est-à-dire les théories citées et élaborées au cours de la recherche peuvent servir comme un support fondamental pour les travaux scientifiques dans les domaine de l'informatique et de la technique.

Cela marque **la valeur pratique** de notre mémoire.

Le besoin de dénommer un objet nouveau ou une idée nouvelle doit être toujours satisfait dans une langue. On fait connaissance des néologismes presque dès qu'on entre en contact avec les Français, on ne peut pas éviter l'utilisation des néologismes si on veut bien maîtriser la communication dans la langue française et on observe aussi une grande insatisfaction et insuffisance quand on utilise le

vocabulaire appris en étudiant le français au lycée ou plus tard à l'université. Ainsi on se rend compte de la grande importance des néologismes dans le français actuel. Et si on regarde de plus près on peut voir que l'utilisation des néologismes est présente dans la langue française depuis des siècles, bien qu'elle soit souvent perçue comme un abus. Quelques néologismes sont en plus si bien adaptés à la langue française actuelle qu'on n'oserait même pas douter de leurs origines : qui pourrait par exemple croire aujourd'hui que le mot « sentimental » est en réalité un anglicisme du XVIII^{ème} siècle ?¹

Les néologismes nous entourent partout. Dans les quotidiens, à l'école, à l'université, dans les textos qu'on reçoit, au boulot, dans la rue etc. Sans les néologismes la langue ne serait pas vivante, n'évoluerait pas.

En lisant les quotidiens français et en observant le vocabulaire utilisé, nous nous sommes rendus compte à quel point la presse écrite influence la langue française en créant un grand nombre de néologismes. Ces néologismes entrent souvent dans le vocabulaire quotidien ou même dans le dictionnaire. La presse écrite est une des sources les plus importantes de la créativité lexicale. Nous nous sommes alors posés quelques questions auxquelles nous allons tenter de trouver la réponse à la fin de nos recherches :

- Pourquoi la presse écrite est un moyen si puissant de la créativité lexicale ?
- Pourquoi elle recourt à la création des néologismes ?
- Quels procédés néologiques utilisent les journaux pour former ces néologismes ?

Nous avons organisé ce travail de recherche en deux grandes parties qui sont distinctes mais qui se complètent parfaitement :

Partie théorique :

Dans le premier chapitre de la partie théorique intitulée «Néologie et Neologismes» nous nous centrons sur la néologie et les néologismes du point de vue historique et nous comparons l'utilisation et la perception de ces deux

¹ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 35

termes qui étaient avant complètement opposés et qu'aujourd'hui on ne peut plus séparer, ils existent en parfait symbiose. Le premier chapitre contient trois sous-chapitres : Néologie, Néologismes et Classement des néologismes. Dans les deux premiers sous-chapitres nous indiquons les définitions de la néologie et du néologisme provenant des sources différentes et nous présentons un bref historique de ces deux termes. Dans le troisième sous-chapitre Types des néologismes nous expliquons comment sont créés différents néologismes et quels sont alors les principaux procédés néologiques en indiquant quelques exemples pour mieux illustrer la problématique traitée. Dans le chapitre deux nous traitons le sujet de la régularisation des néologismes en France. Le troisième et en même temps le dernier chapitre de la partie théorique est consacré aux néologismes journalistiques et leur importance dans la néologie.

Dans cette partie nous décrivons la méthodologie du travail et donnons une brève présentation du corpus, des deux quotidiens *Le Figaro* et *Libération*. Nous expliquons également notre choix en ce qui concerne ces deux journaux ainsi que le choix du dictionnaire. Nous effectuons ensuite une analyse détaillée d'un échantillon des néologismes repérés dans ces deux journaux, nous les analysons en faisant appel aux différents procédés néologiques mentionnés dans la partie théorique.

Le travail s'achève par une conclusion dans laquelle nous faisons un résumé des résultats obtenus pendant la recherche tout en comparant les deux quotidiens présentés du point de vue néologique. Nous essayons également de voir si notre recherche a apporté les réponses aux questions que nous nous sommes posés sur ce thème.

CHAPITRE I. NÉOLOGIE ET NÉOLOGISME

1.1. NÉOLOGIE

«La relation entre néologisme et néologie ne peut être dissociée d'une théorie linguistique définissant le rapport du mot et de la phrase. »¹ déclare L. Guilbert.

La néologie et le néologisme sont deux termes différents bien qu'ils aient la même étymologie. Il y a une grande différence entre ces deux termes et cela surtout dans leur utilisation au XVIIIème et XIXème siècle, pendant lequel la néologie représentait une science positive qui avait ses lois et ses règles à respecter, étant considérée comme louable, utile et nécessaire opposée ainsi au néologisme considéré très négativement comme un abus de langue française. Dans Dictionnaire de l'Académie française de l'année 1778 écrit par Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort et Guyot (Joseph Nicolas) le néologisme est également décrit très négativement, avec presque du dégoût : mot dont on fait usage pour signifier l'habitude de se servir de termes nouveaux, ou d'employer les mots reçus dans des significations détournées. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part et désigne une affectation vicieuse et fréquente en ce genre. Ainsi il ne faut pas confondre le néologisme avec la néologie, celle-ci est un art et celui-là un abus. La néologie signifie par contre : Invention, usage, emploi de termes nouveaux. On s'en sert par extension pour désigner l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire. C'est un art de faire, d'employer des mots nouveaux, elle a ses principes et ses lois². Le Dictionnaire universel des synonymes de la langue française de Benoît Morin et Gabriel Girard de l'année 1816 dit que la néologie annonce un genre nouveau de langage, des manières nouvelles de parler, l'invention ou l'application nouvelle des termes. Toujours d'après cet ouvrage, le néologisme, lui marquera l'abus ou

¹ SABLAYROLLES, J.-F., La néologie en français contemporain. Honoré Champion, Paris 2000, page 101

² GUYOT, J.-N., ROCH NICOLAS DE CHAMFORT, S., DUCHEMIN de LA CHÊNAYE, F.-C. Dictionnaire de l'Académie française. Tome second. Nismes 1778, page 142

l'affectation à se servir de mots nouveaux, d'expressions et de mots ridiculement détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire¹.

La formation de mots nouveaux était un processus contrôlé. La néologie était souvent planifiée, ainsi a été introduit dans le lexique français le 1^{er} août 1793 par un décret de la Convention le mot mètre (du grec metron “mesure”) appartenant à une unité nouvelle de mesures linéaires qui a été créé en même temps. On ne pouvait ajouter à la langue que des mots qui lui manquaient, il ne fallait pas qu'il y ait dans la langue un autre mot rendant la même idée et la néologie était obligée de suivre l'analogie et les formes propres de la langue. Comme on peut l'observer en lisant différents dictionnaires et des ouvrages traitant de la langue française qui datent des XVIII^e ou XIX^e siècles, l'utilisation de mots nouveaux qui seraient considérés comme néologismes était mal vue et condamnée, la personne qui se servait de tels mots ou de telles expressions pouvaient facilement et rapidement être ridiculisée et devenir l'objet de moquerie pouvant ainsi perdre son honneur.² La société française était ainsi toujours divisée en deux groupes : des opposants aux néologismes et des sympathisants des néologismes. Parmi ces deux groupes figuraient souvent les personnalités littéraires d'une grande importance comme Voltaire.

Voltaire était connu comme un grand opposant aux néologismes et disait : «Qui ne peut briller par une pensée, veut se faire rechercher par un mot. Pourquoi éviter une expression qui est d'usage pour en introduire une qui dit précisément la même chose ?... eux qui accusent notre langue de n'être pas assez féconde, doivent en effet trouver de la stérilité, mais c'est en eux-mêmes. Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau toute ornée des expressions convenables, comme Minerve sortit toute armée du cerveau de Jupiter.»³ Pour Voltaire la

¹ Le dictionnaire universel des synonymes de la langue française ajoute : Des mots vains et superflus, qui ne font que surcharger la langue d'une abondance stérile ; des mots et des expressions baroques et bizarres qui réveillent l'idée du barbarisme, sont du néologisme tout pur.

⁶ GIRAD, G., MORIN, B. Le dictionnaire universel des synonymes de la langue française. Tome second. Paris 1816, page 123

³ LAVEAUX, J.-CH. Dictionnaire synonymique de la langue française. Tome premier. Paris 1826, page 208-209

création de mots nouveaux était utile et pardonnable uniquement dans les domaines comme la physique, par exemple dans le cas d'une nouvelle découverte qui exigeait un mot nouveau.¹ Victor Hugo, un autre opposant aux néologismes, écrivait en 1826, dans la seconde préface des *Odes et Balades* : « Le néologisme n'est d'ailleurs qu'une triste ressource pour l'impuissance. Des fautes de langue ne rendront jamais une pensée, et le style est comme le cristal, sa pureté fait son éclat. »² Le poète Ronsard, par contre, était un des sympathisants des néologismes. Le Dictionnaire synonymique de la langue française de l'année 1826 le considère comme un néologiste³ ridicule qui forme ou fabrique des mots suspects et barbares.⁴

Le mot néologie apparaît dans la langue française en 1759 en opposition⁵ avec le mot néologisme.⁶ Il s'agit d'un domaine de la linguistique qui n'a pas été souvent étudié pour lui-même par les linguistes. On trouve plusieurs études dans les années 70 menées par L. Guilbert qui sont exclusivement consacrées à la néologie, hormis ces études la néologie apparaît le plus souvent comme partie intégrante de recherches qui concernent des domaines plus vastes.⁷

Le petit Robert définit la néologie comme tout simplement la création de mots nouveaux dans une langue, afin de l'enrichir.⁸

Le dictionnaire Larousse Maxipoche 2012 nous présente une toute autre définition de la néologie, d'après cet ouvrage la néologie est l'ensemble des processus de formation des néologismes, comme la dérivation, la composition, l'emprunt.⁹

Jean-François Sablayrolles met l'accent sur le fait qu'on peut observer la néologie de différents points de vue et qu'on ne peut alors pas donner une

¹ LAVEAUX, J.-CH. Dictionnaire synonymique de la langue française. Tome premier. Paris 1826, page 208-209

² HUGUET, E. Notes sur le néologisme chez Victor Hugo. Paris 1898, page 3

³ Dans le Dictionnaire synonymique de la langue française, le néologiste est pourvu comme quelqu'un qui innove sans raison et qui gâte la langue alors que le néologue est un génie qui a des raisons légitimes d'innovation

⁴ LAVEAUX, J.-CH. Dictionnaire synonymique de la langue française. Tome premier. Paris 1826, page 209

⁵ Voir le chapitre 1 Néologie et néologisme.

⁶ SABLAYROLLES, J.-F., La néologie en français contemporain. Honoré Champion, Paris 2000, page 48

⁷ SABLAYROLLES, J.-F., La néologie en français contemporain. Honoré Champion, Paris 2000, page 130

⁸ REY, A., REY-DEBOVE, J. et col. Le petit Robert. Le Robert, Paris 2012, page 1662

⁹ LAROUSSE. Dictionnaire Larousse Maxipoche. Larousse, Paris 2012, page 934

définition précise : « la néologie n'est sans doute pas un concept discret, mais comporte plutôt différents degrés sur une échelle.

Cette conception large et scalaire de la néologie explique la variabilité des jugements au sujet des néologismes et la présence dans le corpus d'éléments qui ne seraient pas spontanément et unanimement considérés comme des néologismes». ¹

On distingue trois types de néologie :

1. Néologie formelle - la création de nouveaux mots se fait à l'aide des ressources morphologiques de la langue. Ces mots sont plus faciles à repérer comme néologismes. Par ex. le mot le pacs qui est entré dans le vocabulaire français en 1998 en tant que sigle (Pacte Civil de Solidarité) pour désigner une institution juridique définissant les conditions de vie en commun de deux personnes non mariées (concubins) ou qui ne peuvent se marier (homosexuels). ²

2. Néologie sémantique - la création de nouveaux mots se fait en attribuant de nouveaux sens aux mots déjà existants, ils sont moins faciles à repérer. C'est le cas du mot souris utilisé dans l'informatique ou du verbe craindre : Ça craint ! = C'est ridicule ! employé surtout parlant d'une personne ou d'un objet (souvent des vêtements). Ainsi l'adjectif mortel est actuellement souvent appliqué à des situations enthousiasmantes : ³C'est mortel ! Ça tue ! ⁴ utilisé dans le sens de C'est trop bien, j'adore !

3. Néologie par emprunts - les néologismes sont créés à partir d'emprunts à une langue étrangère ou ancienne ou à une langue de spécialité. Par ex. le mot tweet représente un emprunt à l'anglais qui signifie le «gazouillis» à l'origine mais qui est utilisé pour désigner un court message posté sur un microblog. ⁵ C'est le classement le plus fréquemment proposé dans les différents

¹ SABLAYROLLES, J.-F., La néologie en français contemporain. Honoré Champion, Paris 2000, page 131

² Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne 2012. URL : <<http://www.lerobert.com>>

³ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 55

⁴ <http://forum.wordreference.com/showthread.php?t=635177>

⁵ Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne [En ligne] 2012. URL : <<http://www.lerobert.com>>

ouvrages concernant la néologie. Parfois on distingue encore la néologie interne et externe (emprunts).¹

¹ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 100

NÉOLOGISME

Le néologisme est un mot nouveau, par la forme ou par le sens. Plusieurs facteurs motivent la création néologique, notamment le désir de jouer avec les mots, de créer un effet stylistique ou d'attirer l'attention, que ce soit dans la littérature, la publicité ou les médias. Le néologisme devient figure de style lorsqu'il produit un effet esthétique. Cet aspect ludique ou stylistique de la néologie se manifeste par des inventions personnelles, des créations fantaisistes qui n'entreront pas forcément dans les dictionnaires mais qui colorent le style d'un auteur. On peut aussi avoir recours à la création néologique par souci d'économie, certains préférant inventer un mot plutôt que d'employer une périphrase.

Le terme «néologisme» apparaît dans la langue française en 1735 d'après le Petit Robert.¹ Il s'agit d'un mot composé qui vient du grec : de l'adjectif *neos* qui signifie nouveau et du substantif *logos* dont le sens est discours ou parole en français.² Les définitions de ce mot sont très semblables même si la source de définition est différente.

Les définitions terminologiques et les définitions lexicographiques divergent sur beaucoup de points comme nous l'avons vu ci-dessus et nous constatons ici, lors de l'analyse de cas particuliers, qu'il peut y avoir aussi des distorsions importantes car, du fait de l'abondance de dénominations dans le domaine de l'internet, les définitions ne sont pas toujours retenues pour les mêmes mots et les comparaisons.

Dans un sens général, un néologisme est tout mot nouveau entré dans le lexique d'une langue. La plupart du temps cependant on réserve l'emploi de néologisme à la création et à l'utilisation d'un mot ou d'une expression qu'on vient de former à partir d'éléments déjà existants dans la langue elle-même. De nombreux néologismes apparaissent pour des raisons pratiques et perdent rapidement leur valeur de nouveauté. Le néologisme est d'usage limité (à un

¹ CHEVALIER, J.-C., DELPORT, M.-F. La fabrique de mots. 2^{ème} édition, Presses Paris Sorbonne, Paris 2000, page 57

² DUBOIS, J., MITTERAND, H., DAUZAT, A. Dictionnaire étymologique & historique du français. Larousse, Paris 2007, page 542

jargon, un sociolecte, technolectes etc.). S'il se maintient dans le lexique (et n'est pas seulement un effet de mode), les locuteurs n'auront, au bout d'un temps variable, plus l'intuition de sa nouveauté. C'est quand le néologisme est acquis par un assez grand nombre de locuteurs qu'on peut dire qu'il est lexicalisé. Dans ce cas, il commence généralement par être admis par certains dictionnaires. Il convient de se rappeler que ceux-ci ne font que représenter l'usage : ce n'est pas parce qu'un dictionnaire accepte un néologisme que celui-ci est, ipso facto, lexicalisé mais l'inverse.

La typologie traditionnelle des néologismes lexicaux distingue habituellement trois catégories de néologismes : les néologismes de forme lorsqu'il y a création d'une appellation nouvelle, les néologismes de sens lorsqu'il y a rattachement à un signifiant existant d'un signifié nouveau et l'emprunt lorsqu'il y a passage dans la langue d'un signe linguistique complet, avec son signifié et son signifiant, à partir d'une autre langue. Cette classification élémentaire, comme l'a admis Guy Rondeau dans son *Introduction à la terminologie*, est insuffisante dans la mesure où elle n'établit aucune distinction entre les mécanismes de création néologique s'accomplissant sur le plan interne, c'est-à-dire à l'intérieur d'une même langue, et sur le plan interlinguistique lorsque deux langues sont en présence. L'auteur admet d'ailleurs la possibilité de néologismes de forme et de sens sur ces deux plans, ainsi que l'existence de transferts de sens lorsqu'il y a passage, dans une langue, d'une unité terminologique d'un domaine à un autre. Le but de cet article est de démontrer que dans les domaines de la gestion et de l'administration, ce processus de création néologique avec transfert de sens est particulièrement abondant : il s'agit de nouveaux termes adoptés dans un domaine particulier et qui existaient déjà dans un autre domaine, mais qui lors de ce passage opèrent une mutation d'ordre sémantique.

Le vocabulaire anglais de l'administration publique nous fournit un excellent exemple de ce processus particulier de création néologique. Ce vocabulaire s'enrichit d'un certain nombre d'expressions propres au secteur privé, avec glissement de sens, en passant d'un secteur à l'autre, ce qui ne va pas sans poser

certain problèmes au traducteur qui est, de ce fait, souvent obligé de créer un néologisme dans la langue d'arrivée pour rendre convenablement le sens de ces expressions. Ce phénomène est surtout caractéristique de l'Amérique du Nord en raison de l'interdépendance traditionnelle existant sur ce continent entre les secteurs privé et public. En effet, l'administration publique au Canada et aux États-Unis s'est longtemps inspirée des principes de l'administration des entreprises, ce qui rend son vocabulaire particulièrement perméable à une terminologie provenant du secteur privé. Ce phénomène est, par ailleurs, encouragé par le fait que le personnel gestionnaire, contrairement à la situation européenne, passe facilement d'un secteur à l'autre, accomplissant ainsi une carrière polyvalente. D'autre part, l'idéologie récente de la privatisation de certains services publics, ainsi que les politiques de rentabilisation des opérations des administrations existantes, n'ont fait qu'accentuer l'incorporation de termes venant de l'entreprise privée au corpus lexical de l'Administration.

Le professeur Sablayrolles dans son oeuvre *Que je sais ? Les neologisms* décrit le néologisme comme un mot nouveau ou un sens nouveau d'un mot existant déjà dans la langue. ¹

Dans le dictionnaire Larousse Maxipoche de l'année 2012 on indique que le néologisme est un mot ou expression de création ou d'emprunt récents ; sens nouveau d'un mot ou d'une expression existant déjà dans la langue. ²

Dans le dictionnaire *Le petit Robert* de l'année 2012 la définition du néologisme est la suivante : Emploi d'un mot nouveau (soit créé, soit obtenu par dérivation composition, troncation, siglaison, emprunt, etc. : néologisme de forme) ou emploi d'un mot, d'une expression préexistants dans un sens nouveau (néologisme de sens). ³

Et d'après Kr. Nyrop les néologismes sont les résultats nécessaires et les marques infaillibles de la vitalité forte et saine de la langue. ⁴.

¹ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. *Que sais-je ? Les néologismes*. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 3

² LAROUSSE. *Dictionnaire Larousse Maxipoche*. Larousse, Paris 2012, page 934

³ REY, A., REY-DEBOVE, J. et col. *Le petit Robert*. Le Robert, Paris 2012, page 1662

⁴ GOOSSE, André. *La néologie française aujourd'hui*. Observations et réflexions. CILF, Paris 1991, page 48

Les néologismes peuvent être créés à partir de mots existants déjà dans la langue cible, mais qui prennent une valeur métaphorique.

Elles peuvent révéler une mode mécaniciste. Le créateur fait le choix de termes figuratifs. L'objet tire son nom de sa fonction ou de son aspect ; ainsi en est-il de un « bouton », une « fenêtre », le « fenêtrage », le « multifenêtrage », un « ascenseur »... Tous ces mots suggèrent une forme ou une action concrète.

Nombreux sont les termes faisant référence à des objets, des outils existants auxquels sont attribuées de nouvelles fonctions ; ainsi des mots tels que « disquette » (bien qu'elle soit carrée), « tablette » (à digitaliser, à numériser), « stylet » (pour la reconnaissance de caractères) doivent être immédiatement porteurs de sens pour le profane.

On devrait dire plus exactement néologie ; une néologie, au lieu d'un néologisme. La néologie (néo, nouveau ; logos, discours) est « l'emploi de mots nouveaux ou d'anciens mots en un sens nouveau ». Le néologisme est « *l'habitude, l'affectation de néologie* ». L'usage de néologisme a prévalu en même temps que s'est répandue l'affectation de produire des mots nouveaux, et aussi en raison de ce que ce terme indique avec l'emploi de ces mots, les mots eux-mêmes. Ainsi blagologie est un néologisme ; l'emploi de blagologie est à la fois une néologie et un néologisme.

On appelle indifféremment néologue ou néologiste « celui qui invente ou aime à employer soit des termes nouveaux, soit des termes détournés de leur sens ancien ».

L'affectation néologique a pris, aujourd'hui, les proportions d'une véritable épidémie. Si elle n'atteint que superficiellement la langue elle-même, celle-ci sachant bien, à la longue, se dépouiller de ses floraisons parasites, par contre elle constitue un danger immédiat pour la clarté des idées et la netteté des rapports entre les hommes. Or, nous vivons dans un temps où il est plus que jamais nécessaire d'avoir des idées claires et de parler nettement en face d'une situation sociale de plus en plus trouble et artificieuse. Le néologisme est un des moyens les plus insinuants de confusionnisme et d'incompréhension. Lorsqu'il n'est pas

préalablement précisé dans son sens par celui qui l'invente, il répand l'équivoque de la pensée, multipliant les interprétations contradictoires, les faux fuyants, les réticences, les rectifications, tout ce 'qui fait l'arsenal d'une casuistique que la lâcheté générale des consciences, la veulerie non moins générale des caractères, rendent de plus en plus dangereuse pour ceux qui en subissent les désastreux effets. De plus en plus on ne comprend pas ce qu'on entend et ce qu'on lit, ou on le comprend de travers. Aussi est-il particulièrement regrettable que, par une adhésion au snobisme, à une sorte d'élégance intellectuelle à rebours, des anarchistes donnent dans cette manie trop innocente à leurs yeux, et fassent ainsi, sans y réfléchir suffisamment, le jeu des pêcheurs en eau trouble.

Une langue ne peut se passer de mots nouveaux, La néologie est un des principes, essentiels de son existence et de son évolution, celles-ci devant s'accorder avec l'existence et l'évolution de la pensée que la langue a pour fonction d'exprimer. La vie se transforme à toute heure ; la pensée qui suit cette transformation et souvent la devance, doit trouver dans la langue et dans le même temps son moyen d'expression toujours approprié. Chaque découverte nouvelle, dans quelque domaine que ce soit, implique nécessairement la création de mots nouveaux. Chaque nouvel aspect des rapports entre les hommes doit trouver son interprétation immédiate. C'est ainsi que le langage a été en incessante formation. Les langues qui ne disent plus rien e nouveau périssent avec les peuples qui n'ont plus rien à dire.

Il y a le langage technique. Il a commencé avec la première activité manuelle et intellectuelle de l'homme. Il n'a pas cessé de produire des néologies pour répondre au développement de toutes les formes de cette activité : scolaires, scientifiques, agricoles, industrielles, commerciales. Il y a le langage populaire en constante modification aussi et s'enrichissant pour les échanges d'idées de plus en plus étendus entre les hommes. Des étrangers sont venus d'autre régions, se sont mêlés au clan, à la tribu, à la famille au village. Il a fallu s'entendre avec eux. Ils ont apporté leur langage dont de nombreux mots ont été adoptés. C'est ainsi qu'à travers les temps se sont formées des langues, vastes synthèses de la vie des

peuples. Mais jamais dans aucune, sauf dans le langage littéraire, forme conventionnelle et souvent barbare de la langue lorsqu'il prétend s'en distinguer, il n'a été accepté et surtout conservé un mot nouveau qui ne répondait pas à un véritable besoin de la pensée collective. Le néologisme est une superfétation lorsqu'il ne fait que répéter ce qu'un autre mot dit aussi bien depuis longtemps. Il est un attentat à la langue lorsqu'il répète en disant plus mal.

De plus en plus, l'invention néologique a été justifiée par l'abondance des découvertes modernes. Il n'y a rien à dire contre les mots nouveaux qui ont un sens clair et précis, une construction conforme à la syntaxe de la langue, un son s'accordant avec son euphonie, un rythme ne brisant pas l'harmonie qu'elle entretient avec la pensée. Mais il y a à protester contre le mot dont le sens est obscur et équivoque, dont la construction est de guingois, dont le son déchire l'oreille et dont l'arythmie apporte le désordre de la pensée. Voltaire disait : « Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore ». Les véritables écrivains, qui possèdent la connaissance complète de leur langue et savent en faire valoir les ressources aussi admirables qu'inépuisables par la perfection de leurs écrits, ont toujours été extrêmement prudents devant les modifications du langage, et surtout devant la néologie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a le spectacle des divagations néologiques ; mais elles furent assez réservées tant que ne s'étala pas, sans aucune retenue, l'insolence parvenue des illettrés. Si la résistance au néologisme des puristes de la langue a été parfois d'une étroitesse ridicule, l'acceptation des gens de lettres a été trop souvent d'une faiblesse coupable. Elle en est arrivée au point qu'on peut demander au plus grand nombre des gens qui écrivent s'ils ont appris à écrire.

1.2. CLASSEMENTS DES NÉOLOGISMES

Pour créer un néologisme, trois moyens principaux de création sont utilisés don't chacun correspond à un type de néologie :

- a) Néologisme de forme Il s'agit de la création d'une forme nouvelle qui fait partie de la néologie formelle.
- b) Néologisme de sens Il s'agit de l'adoption d'un sens nouveau pour une forme ancienne faisant partie de la néologie sémantique
- c) Néologisme par l'emprunt Il s'agit d'un emprunt à une langue étrangère ou à une langue de spécialité qui correspond à la néologie créée à partir d'emprunts

Les lieux les plus importants qui influencent la création des néologismes sont : la presse écrite et audiovisuelle, les dictionnaires, la littérature et les instances officielles. Ces lieux fonctionnent également comme des tribunaux pour des néologismes qui y sont testés, examinés et discutés. ¹

Les néologismes de forme sont souvent aussi dénommés comme des neologismes morphologiques. Des mots nouveaux (simples ou composés) sont créés à l'aide de l'addition d'un élément non autonome à un mot ou à une base préexistants, c'est la dérivation, de la combinaison de mots préexistants, c'est la composition ou de la modification d'un mot préexistant, dans sa forme ou dans sa nature, c'est la siglaison. ² Ce processus affecte le signifiant comme le signifié à la fois, parce que lorsde leur création les procédés morphologiques ainsi que les procédés sémantiques sont utilisés. Les néologismes formés doivent suivre les règles morphologique de la langue française, des néologismes qui ne suivraient pas ces règles peuvent même être rejetés par la Commission de Néologie comme c'était le cas des mots « crisique » et « verrogène » qui ont été jugés comme mal formés. ³

¹ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 15

² GREVISSE, M., GOOSSE, A. Le bon usage. 13 e éd., Duculot – DeBoeck, Paris 1994, page 197

³ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 51

Cette catégorie comprend aussi bien la préfixation que la suffixation. On forme des mots en ajoutant un affixe soit devant une base simple ou composée - la préfixation (antipollution, délocaliser) soit après la base ou après un sigle - la suffixation (umpéiser, socialisme, puriste). Les préfixes les plus souvent utilisés sont : re- (refonder, refondateur), dé- (éstabiliser, décomposer), anti- (antimondialisme, antimondialisation), sur- (surligner, surjouer) etc. Les suffixes le plus souvent utilisés sont : -ain qui a donné des noms désignant des personnes, surtout des habitants (Américain), -aire (sécuritaire, le génocidaire, le décisionnaire), -erie dans la formation des noms qui désignent des lieux de vente ou des endroits où est exercée une certaine activité (bagagerie, croissanterie, pullerie, sandwicherie, solderie, déchetterie), -iser (crédibiliser, flexibiliser) etc. La suffixation est le procédé le plus productif dans l'histoire de la langue française.

Un des types de néologismes créés à l'aide d'affixation serait également le parasyntétique qui se forme en ajoutant simultanément un préfixe et un suffixe à une base (inviolable, encablure).

Un mot est créé par la suppression d'un affixe comme par exemple le mot alphabète qui a été créé en supprimant le préfixe an- du substantif analphabète ou dans les déverbaux familiers : déprime, déglingue, galère etc. C'est un procédé très peu productif.

Ce procédé consiste en un changement de catégorie d'un mot sans qu'on ajoute ni ne supprime d'uffixes dérivationnels. Ainsi des adjectifs deviennent des adverbs (j'hallucine grave) ou inversement des verbes deviennent des noms (je crise). On peut l'observer également dans le mot : un portable(ordinateur ou téléphone).

Il ne s'agit pas à proprement parler de dérivations, ces néologismes sont souvent évacués et déclarés comme fautifs même s'ils ne constituent pas tous des fautes. Il s'agit de la création d'un mot nouveau en utilisant la flexion : les bien par

création d'une forme masculine du mot lesbienne pour dénommer un amant de toutes les femmes.¹

Les mots qui sont produits par une altération d'un signifiant mal enregistré ou trop difficile à prononcer ou à écrire. Ainsi du mot infarctus devient souvent infractus.

On substitue par exemple le suffixe anglais *-ic* au suffixe français *-ique* pour faire «américain». Quelques néologismes peuvent être créés par faute, surtout dans le domaine de la phonétique et cela surtout par des enfants. Il s'agit d'un comportement assez spontané chez les enfants qui à la place d'un oiseau disent un noiseau ou à la place de un évier prononcent un névier. On a ainsi même retenu quelques mots nés par agglutination de l'article : le lierre (l'ierre), un nombril (un ombril).²

On produit des mots par des procédés, assez mécaniques, de transformation des unités conventionnelles. Un des procédés les plus célèbres est le verlan : un inventaire lexical qui repose sur l'inversion de certaines syllabes et qui a ses racines comme jargon argotique dans les années 1920 et 1930.³ À partir des années 1980 le verlan commence à prendre une place importante dans la langue française, il commence à être utilisé par les présentateurs à la télé et à la radio, dans des publicités et dans des films. Certains des mots verlanisés entrent dans le dictionnaire. Le mot meuf qui a été créé à partir du mot femme est entré dans le Petit Robert en 1981, le mot keuf qui désigne un flic déjà en 1978 et le mot beur pour désigner un Arabe en 1980. Même le mot verlana a été créé par le verlan du mot (à) l'envers. Ces mots sont actuellement aussi complètement lexicalisés comme beaucoup d'autres mots provenant du verlan. Comme autres exemples on peut encore mentionner : à donf de à fond, chelou de louche, laisse béton de laisse tomber, relou de lourd,⁴

1 PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 104

2 PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 39

3 ERNST, G. Romanische Sprachgeschichte: Teilband 2. Mouton de Gruyter, Berlin 2006, page 2967

4 NIESER, M. Le verlan – règles et usages. GRIN, Santa Cruz 2007, page 5

Pour créer de nouveaux mots on utilise des bases lexicales de façon autonome.

- télé-réalité (Nom + Nom).
- micro-trottoir (Nom + Nom, où le premier Nom est la troncation de microphone)
- série-culte etc.

Il s'agit également de syntagmes figés tels que :

- années de plomb « années de violence » (Nom de Nom)
- commerce équitable, développement durable, discrimination positive, mère porteuse etc. (Nom + Adjectif)

Quand on associe des mots de catégories diverses : lave-linge (Verbe+Nom), voiture bélière (Nom+Nom), foyer monoparental (Nom+Adjectif) etc. on parle des mots composés stricto sensu. Quand il s'agit de l'union de plusieurs mots qui sont reliés par des prépositions comme à, de ou pour : pomme de terre etc. on parle de synapses. Aussi des expressions verbales figées telles que : péter les plombs, jouer dans la cour des grands « accéder à un statut supérieur », revenir à la case départ « revenir à une situation antérieure, dépassée », se réfiler la patate chaude « se débarrasser de quelque chose de gênant » etc. font partie de la composition populaire.

Ce sont des mots formés à partir d'éléments grecs ou latins, ces éléments peuvent ensuite figurer en première ou en seconde place : graphologue, sténographe, logopathie etc.

Troncation, mots-valises, fracto-morphèmes

La troncation est un phénomène qui a été très présent dans la langue française déjà au début du XX^e siècle (métro créé par la réduction du métropolitain, vélo de vélodrome, moto de motocyclette etc.) et s'est encore plus étendu au XXI^e siècle surtout dans le langage familier (accroche accroché, actu de actualité, fluo de fluorescent, gastro de gastroentérite, hyper de hypermarché, comme d'habitude comme troncation de comme d'habitude, tu es cap ou pas cap pour tu es ou n'es pas capable etc.). Elle consiste dans la réduction d'une partie du mot. On distingue trois types :

- I. l'Aphérèse – consiste à supprimer l'élément au début d'un mot : blème pour problème ou leur pour leur pour contrôler
- II. la Syncope – consiste à supprimer l'élément au centre d'un mot : vlà l train pour voilà le train ou M'man, Pp pour maman, papa.¹
- III. l' Apocope – consiste à supprimer l'élément à la fin d'un mot : expo de l'exposition, fac de faculté, petit déj de petit déjeuner, colloc de collocataire, prof de professeur, accro de accroché.

Pour créer un mot-valise il faut combiner des fragments de mots, par exemple le mot télématique qui combine des fragments de mots « télé » et « informatique » et désigne ensemble des techniques et des services qui combine les moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications² ou le mot informatique qui combine des mots « information » et « automatique » et désigne ensemble des techniques de la collecte, du tri, de la mise en mémoire, du stockage, de la transmission et de l'utilisation des informations traitées automatiquement à l'aide de programmes mis en oeuvre sur ordinateurs.³

Les fracto-morphèmes sont des morphèmes qui perdent leur valeur originelle pour adopter, dans un nouveau composé, le sens global d'un mot déjà construit à l'aide de ce morphème⁴, ils créent de nouvelles relations homonymiques entre formants. Comme exemple on pourrait noter l'élément télé dont la valeur originelle est « à distance, de loin » et qui a acquis au moins cinq valeurs nouvelles grâce aux nouveaux composés :

1. télé : « téléphone », dans télécarte, etc.
2. télé : « télévision », dans téléspectateur, etc.
3. télé : « téléphérique », dans télésiège, etc.
4. télé : « télécommunication », dans télécopie, etc.
5. télé : « téléinformatique, télématique », dans téléchargement, etc.

¹ http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4081

² Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne [En ligne] 2012. URL : <http://www.lerobert.com>

³ Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne [En ligne] 2012. URL : <http://www.lerobert.com>

⁴ Quelques réflexions sur la dynamique lexicale du français au début du XXI^e siècle. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_2006_num_84_3_5037 page 681

La siglaison n'est pas juste un phénomène de notre époque ce qui nous prouve déjà des sigles romains comme : INRI (Iesus Nazareus Rex Iudeorum) et SPQR (senatus populusque romanus). La siglaison consiste en l'abréviation de séquences des mots en utilisant des initiales ou parfois des syllabes initiales des constituants : RMI (revenu minimum d'insertion), SDF (sans domicile fixe), B.C.B.G. (bon chic, bon genre), CDD (contrat à durée déterminée), CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel), JT (journal télévisé) ; on trouve des sigles même dans des désignations des noms propres comme : BHL (Bernard-Henri Lévy), VGE (Valéry Giscard d'Estaing), PPDA (Patrick Poivre d'Arvor), JPG (Jean Paul Gaultier). On prononce le sigle en épelant les lettres initiales.¹

L'acronymie consiste à adopter une prononciation syllabique : sida (syndrome d'immunodéficience acquise), SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), ONU (Organisation des Nations Unies). Les acronymes représentent également une base plus facile pour la dérivation : ONU – onusien, SMIC – smicard, sida – sidéen, énarque.²

Il s'agit du détournement d'une unité lexicale «longue et complexe»³ telles que des proverbes, des titres d'oeuvres, des citations de classiques, des petites phrases d'hommes célèbres etc. qu'on mémorise et que l'on change en ajoutant, supprimant ou remplaçant un élément. Ce mécanisme repose sur les connaissances lexicales et culturelles et est souvent utilisé dans certains types de discours journalistiques et publicitaires.⁴ La marque Bonduelles a ainsi détourné l'expression de la fable Le lion et le rat de La Fontaine : On a souvent besoin d'un plus petit que soi.⁵ pour recommander au début des années 1960 ses petits pois : On a toujours besoin d'un petit pois chez soi.⁶

¹ BRUNET, S. Les mots de la fin du siècle. Belin, Paris 1996, page 18-19

² DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 53

³ 42 PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 115

⁴ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 115

⁵ DE LA FONTAINE, J. La Fontaine : Fables. Le Livre de Poche, Paris 2002, page 421.

⁶ http://www.prodimarques.com/sagas_marques/bonduelle/bonduelle.php

Ce type de néologisme est également appelé néologisme passif et il consiste dans l'utilisation d'un terme déjà présent dans la langue (le signifiant existe déjà) en lui attribuant un sens nouveau (le signifié). Ce processus est utilisé lors de passage d'un terme de la langue commune dans une langue spécialisée, d'une langue spécialisée dans la langue commune ou d'une langue spécialisée à une autre langue spécialisée.

Il s'agit d'un enrichissement ou d'un appauvrissement de sens d'un mot. Par exemple des mots *pondre* et *traire* qui signifiaient avant «poser» et «tirer» ne sont actuellement utilisés que dans le domaine agricole avec le sens de «déposer des oeufs» en parlant d'une femelle d'ovipare et de «tirer le lait de la femelle de certains animaux domestiques».¹

Par contre le mot *arriver* a connu l'enrichissement de son sens, avant on l'utilisait juste en parlant des navires qui abordaient à la rive.²

L'emploi d'un mot pour d'autres objets du fait de sa ressemblance avec celui-ci, par exemple la souris qui dénomme aussi actuellement l'objet relié à l'ordinateur. Ces formes des néologismes on trouve le plus souvent dans le langage des jeunes. Les jeunes expriment ainsi divers phénomènes psychologiques, tels : déjanter « perdre la tête, devenir fou », halluciner « marquer sa stupéfaction, son étonnement » ou se lâcher « s'exprimer sans contrainte, ni retenue ».³

Ce procédé consiste à créer un mot en lui attribuant un sens qui est en relation d'association ou de contiguïté avec le sens initial. Il existe plusieurs types de métonymie, on peut ainsi dénommer par exemple un objet par un de ses composants : un transistor ou par sa matière : un vinyle.⁴

¹ Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne [En ligne] 2012. URL : <http://www.lerobert.com>

² PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 112

³ Quelques réflexions sur la dynamique lexicale du français au début du XXI^e siècle. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_2006_num_84_3_5037 page 678

⁴ 49 PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 113

On appelle emprunts les éléments qu'une langue, au cours de son histoire, a pris à d'autres langues.¹

On distingue dans la langue deux types d'emprunts :²

- emprunt interne

Ce type d'emprunt s'effectue à l'intérieur d'une langue. Les unités peuvent passer d'une langue de spécialité et entrer dans la langue générale ou inversement.

- emprunt externe.

Les emprunts proviennent d'une langue étrangère, vivante ou ancienne, par exemple le radar, le fast-food, le week-end, qui proviennent de la langue anglaise. Mais il existe beaucoup d'emprunts d'autres langues étrangères aussi comme de l'allemand d'où le français a emprunté beaucoup de mots qui ont rapport avec les choses militaires : la guerre, le bivouac, le képi, le halte et d'autres concernent la vie courante : la choucroute, le crapaud, la bûche. Dès le Moyen Âge, le français a emprunté à l'italien, il s'agit des mots concernant les finances : la banque, million, le commerce : le trafic, la diplomatie : l'ambassade mais également des mots concernant la façon la vie courante : le piano, le parasol ou le balcon. Du portugais le français a emprunté des mots : le baroque ou le calembour ; de l'espagnol : bizarre, la sieste, le fanfaron, embarrasser etc.³

Il existe également de faux-emprunts qui sont des créations françaises qui naissent en utilisant des éléments étrangers, c'est le cas des mots camping-car, baby-foot ou rugbyman, ces mots n'existent pas en anglais qui serait censé être la source de ces faux emprunts.

On peut également déterminer la catégorie de l'emprunt :^{4 5}

- emprunt sémantique (emprunt de sens)

Dans cette catégorie d'emprunt on peut encore distinguer l'emprunt opaque (calque linguistique) et l'emprunt transparent (calque morphologique). Le petit Robert 2012 définit le calque comme traduction littérale (d'une

¹ GOOSSE, A., GREVISSE, M. Le bon usage. Duculot - DeBoeck, treizième édition, Paris 1994, page 190

² OKBA, N. Passeurs de mots. Edition Le Manuscrit, Paris 2005, page 344

³ <http://www.linguistes.com/mots/variation.html>

⁴ OKBA, N. Passeurs de mots. Edition Le Manuscrit, Paris 2005, page 344

⁵ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/56/03/PDF/humbley_empruntsPR08.pdf

expression complexe ou d'un mot en emploi figuré) dans une autre langue et indique comme exemple les mots lune de miel et gratte-ciel qui proviennent des mots anglais honeymoon et skyscraper.¹ Aussi le mot surhomme est un calque du mot allemand Übermensch.²

On emprunte souvent un seul des sens de la langue donneuse ou le mot avec un sens général dans la langue donneuse peut avoir un sens spécialisé dans la langue qui emprunte, par exemple le mot building désigne en anglais un bâtiment en général alors qu'en français désigne un bâtiment à nombreux étages.³

- emprunt morphologique (emprunt de forme et de sens)

Il existe deux types d'emprunt morphologique : l'emprunt intégral et l'emprunt hybride. L'emprunt intégral entre dans la langue sans aucune adaptation ou avec une adaptation minimale, c'est le cas du mot le chewinggum ou le feng shui. L'emprunt hybride entre dans la langue avec différentes adaptations comme c'était le cas pour des mots : le redingote qui vient du mot anglais riding-coat ou le paque-bot qui vient de l'anglais packet-boat.⁴

- emprunt formel (emprunt de forme) L'emprunt formel peut être direct ou transformé.

CILF⁵ préfère de faire économie de ce procédé néologique lorsque c'est possible et de l'utiliser juste dans les cas où on voudrait désigner une réalité étrangère à la civilisation française, parce que la langue française dispose d'un vocabulaire très riche pour pouvoir dénommer des réalités nouvelles elle-même. Elle conseille ne pas utiliser un emprunt s'il existe en français un mot par lequel on pourrait le remplacer, ainsi elle conseille proscrire des mots comme : digital au profit de numérique ou shaver au profit de raser. Il est également conseillé et souhaitable d'assimiler l'emprunt aux règles morphologiques françaises, ainsi le

¹ Le Petit Robert de la langue française 2012 : Dictionnaire en ligne [En ligne] 2012. URL : <<http://www.lerobert.com>>

² GOOSSE, A., GREVISSE, M. Le bon usage. Duculot - DeBoeck, treizième édition, Paris 1994, page 190

³ GOOSSE, A., GREVISSE, M. Le bon usage. Duculot - DeBoeck, treizième édition, Paris 1994, page 190

⁴ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 117

⁵ Conseil international de la langue française

mot « shampouineur » prend place du mot « shampooineur » ou le mot « ouolofiser » prend place du mot « wolofiser ».¹

Néanmoins ils n'essaient pas d'éviter des emprunts à tout prix.² On pourrait citer le mot « logiciel » qui, contre toute attente, est entré dans le vocabulaire français à la place du mot « software » qu'on croirait inévitable.³ En cherchant à remplacer le mot « software » par un équivalent français, la Commission de terminologie de l'Informatique a suivi une règle telle comme on la trouve mentionnée dans Guide de la néologie :

« En matière de création de néologismes, il est vain de se reporter à un terme d'origine étrangère. C'est la définition de ce qu'on veut dénommer qu'il faut examiner pour en extraire l'aspect le plus important que l'on exprimera par une racine française, grecque ou latine. A cette racine, il est possible de combiner des éléments de composition qui permettront d'associer les connotations qu'on souhaite voir figurer dans le terme nouveau. »⁴

Ainsi les spécialistes de cette commission ont tout d'abord cherché de différentes définition du mot « software » dans des dictionnaires anglais, après cette recherche ils sont arrivés aux mots : « programme », « grammaire », « mental » et « logique » et ont choisi finalement le mot « logique » en étant le plus approprié au terme proposé auquel ils ont ajouté le suffixe « iel » qui est depuis longtemps également associé au terme « matériel » remplaçant dans la langue française le mot « hardware ».⁵ On trouve beaucoup de mots français qui ont remplacé un mot anglais avec succès comme, mais on en trouve également qui ont été totalement rejeter par le public français contre toute attente de CILF.

¹ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 55

² DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 8

³ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 9

⁴ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 12

⁵ DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981, page 12

Les différents procédés néologiques ne s'excluent pas, au contraire ils peuvent se succéder, on peut créer un seul néologisme à l'aide de deux procédés néologiques.

Les instances officielles jouent un rôle essentiel de régulation et de proposition des néologismes. Les autorités de la République française recommandent, voire imposent l'utilisation des termes français dans les textes officiels. C'était déjà en 1933 que la première commission de terminologie s'est réunie) l'Académie française et après en 1952 a été créé un Conseil du langage scientifique qui avait pour le but de créer de nouveaux termes. En 1966 a été créé le Haut Conseil pour la défense et l'expansion de la langue française qui a été rattaché à George Pompidou, le premier ministre à l'époque. En 1967 a été créé le Conseil international de la langue française (CILF) qui est très actif de nos jours encore et à partir des années 1970 les Commissions ministérielles de terminologie étaient installées dans différents ministères qui publiait après leur terminologie dans le Journal officiel. Ces commissions avaient pour but d'enrichir la langue française et de préparer des listes de termes français dont l'utilisation a été imposée dans les textes administratifs. Dans ces commissions sont nés des mots comme : le logiciel (1970) comme équivalent au mot anglais software, le baladeur (1983) comme recommandation officielle pour le terme anglais walkman ou la mercatique (1987) en tant que l'équivalent pour le mot anglais marketing. Les commissions de terminologie évitent ainsi que les professionnels soient obligés d'avoir recours à l'utilisation des termes étrangers. Les membres de ces commissions de terminologie sont représentés par des diverses personnalités françaises et francophones, des journalistes, des spécialistes de la langue (écrivains, terminologues, traducteurs, linguistes) et des experts des organismes de normalisation (l'Association française de normalisation, l'AFNOR, par exemple). ¹ ²Par le décret n°96-602 du 3 juillet 1996 sont créées les Commissions spécialisées de terminologie et de néologie comme de nouveaux

¹ PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003, page 20 – 24

² http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm

acteurs de l'enrichissement de la langue française. Le 11 février 1997 est par le Premier ministre installée la Commission générale de terminologie et de néologie comme l'élément central du dispositif qui a pour rôle de coordonner l'ensemble du réseau, d'examiner les termes, de procéder à leur publication et d'assurer la liaison avec l'Académie française.¹ L'Académie française a été fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu pour fixer la langue française, lui donner des règles et assurer sa pureté et compréhension par tous.²

En 1955, IBM France³ a demandé au latiniste Jacques Perret de créer un mot pour désigner ce qu'on appelait à l'époque en français calculateur et en anglais computer. J. Perret a proposé le terme ordinateur⁴ dont IBM France voulait avoir l'usage exclusif, ce qu'elle a néanmoins abandonné en 1965 après que ce terme a été repris par les utilisateurs et est devenu ainsi un nom commun.⁵ Avant, toute sorte d'évolution d'une langue était considérée comme un défaut et un obstacle à la communication. Aujourd'hui le point de vue a complètement changé et les changements linguistiques apparaissent presque comme nécessaires pour une communication optimale.⁶

Tableau n°1 : Liste d'anglicismes et de leurs équivalents français recommandés

TERME UTILISÉ	ANGLAIS	TERME FRANÇAIS RECOMMANDÉ	
Caddie		Chariot	Poussette permettant à la clientèle des magasins

¹ http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm

² <http://www.academie-francaise.fr/histoire/index.html>

³ International Business Machines.

⁴ J. Perret a écrit : Cher Monsieur, que diriez-vous d'ordinateur ? C'est un mot correctement formé, qui se trouve même dans le Littré comme adjectif désignant Dieu qui met de l'ordre dans le monde.

⁵ HERVO, C. et al. L'ordinateur et internet : Notions fondamentales. Edition ENI, Paris 2006, page 47

⁶ MARCHELLO-NIZIA, Ch. Grammaticalisation et changement linguistique. De boeck, Paris, page 69

		en libre service de transporter les articles achetés.
Mailing	publipostage	Prospection, démarchage ou vente par voie postale.
Voucher	bon d'échange	Titre permettant d'obtenir des prestations ou des services payés d'avance ou non.
Offshore	extraterritorial	Qualifie les activités bancaires et financières domiciliées dans les places étrangères.
Blog	bloc-notes	Site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites.
Cybernaut	internaut	Utilisateur de l'internet.
web page	page sur la toile	
Goal	but	Espace délimité par deux poteaux et une barre transversale dans lequel doit pénétrer le ballon ; par extension, point

		marqué quand le ballon a pénétré dans cet espace.
talk-show	débat-spectacle	Émission de divertissement consistant en une discussion sur des sujets de société entre un animateur et ses invités.
Computer	ordinateur	Équipement informatique de traitement automatique de données comprenant les organes nécessaires à son fonctionnement autonome.
Challenger	chALLENGEUR	Personne qui lance un défi au tenant un titre.

CHAPITRE II. LES NÉOLOGISMES DANS LES DOMAINES D'INFORMATIQUE ET DE TECHNIQUE

2.1. LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La terminologie informatique est l'ensemble des termes et des sigles utilisés dans le domaine de l'informatique. La terminologie informatique regroupe en particulier des termes relatifs à des notions, des techniques, des normes, des produits – logiciels ou matériels, ainsi que des applications pratiques et des métiers de l'informatique.

Depuis ses débuts en 1950, le domaine de l'informatique est à l'origine de nombreux néologismes, souvent empruntés à l'anglais. Ces néologismes empruntés sont d'usage courant dans le jargon des professionnels et le grand public. En France et au Québec, les gouvernements ont mis en place des organismes publics pour formuler des recommandations sur la terminologie et proposer leurs propres neologisms.

L'informatique est un secteur d'activité scientifique et industriel important aux États-Unis, en Europe et au Japon. Les produits et services de cette activité s'échangent dans le monde entier. Les produits immatériels tels que les connaissances, les normes, les logiciels ou les langages de programmation circulent très rapidement par l'intermédiaire des réseaux informatiques et de la presse spécialisée, et sont suivis par les groupes de veille technologique des entreprises et des institutions. Les matériels informatiques peuvent être conçus sur un continent et construits sur un autre.

L'anglais international est la langue véhiculaire du secteur d'activité. Il est enseigné dans les écoles¹. C'est la langue des publications scientifiques ainsi que de nombreux ouvrages techniques. La grande majorité des langages de programmation utilisent le vocabulaire anglais comme base. Les termes peuvent provenir des instituts de recherche, des entreprises, ou des organismes de normalisation du secteur. De nombreux néologismes sont des abréviations ou des

mots-valise basés sur des mots en anglais. Le grand nombre d'anglicismes reflète la domination actuelle des États-Unis sur ce marché.

L'usage d'abréviations joue le même rôle que celui des formules chimiques: L'ébauche d'une nomenclature internationale qui facilite l'accès des lecteurs non anglophones à la littérature informatique. Il existe en outre un phénomène d'emprunt lexical réciproque entre les langages de programmation - dont le lexique est basé sur l'anglais, et le jargon informatique. L'Association pour la Promotion du Français des Affaires, critique la prolifération du jargon en anglais qui n'est selon elle, pas dénuée de risques.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en pleine mutation et l'internet modifie grandement notre quotidien. Cette effervescence technologique s'accompagne de profonds changements dans la communication, dans l'écriture, dans notre rapport aux autres et au monde et parallèlement apparaît tout un nouveau vocabulaire qui se met en place et qui se vulgarise. Nous avons pu identifier deux voies de créativité lexicale dans ce domaine, d'une part, au niveau de l'usage, les emprunts à l'anglais (du fait de l'origine de la technologie) et d'autre part, des néologismes - basés sur des éléments français - issus des Commissions de terminologie et de néologie qui jouent un rôle important dans le cadre de la politique linguistique en France.

Cette créativité lexicale nous invite à étudier des mots qui sont considérés selon au moins deux points de vue différents: le terme dans la sphère de la terminologie et l'entrée dans la sphère de la lexicographie. Il est alors possible, à l'occasion de l'étude d'un vocabulaire en pleine effervescence et au cœur de la politique linguistique, de faire se rencontrer deux domaines qui souvent restent parallèles, celui de la terminologie et celui de la lexicographie.

Nous reprendrons quelques orientations des spécialistes puis nous analyserons des définitions issues des deux domaines en cherchant à mettre en valeur la question de la nomination. Enfin, nous voudrions montrer dans quelle mesure la définition lexicographique peut devenir un des maillons de la diffusion de la politique linguistique.

Il semble qu'aujourd'hui encore un ouvrage soit incontournable pour l'étude de la définition, celui publié en 1990 par le Centre d'études du lexique car un vaste panorama y est présenté et comme le souligne J. Chaurand, « ...le regard critique qu'il sollicite appellera à remettre sur le chantier bien des éléments en fonction d'une organisation mieux perçue... ». Les différentes approches contribuent à souligner la difficile définition de la *définition* mais aussi elles mettent en valeur des conceptions différentes pour des visées applicatives différentes.

La définition que le lecteur peut rencontrer dans les dictionnaires de langue est beaucoup plus diffusée et vulgarisée auprès du grand public que ne l'est la définition terminologique; c'est pourquoi cette dernière est souvent comparée à la définition lexicographique. S'il est possible de parler de « mot » (PETIOT et REBOUL-TOURÉ, à paraître) au niveau du grand public, dans l'espoir de trouver une dénomination suffisamment générale et englobante, il devient nécessaire pour les spécialistes de distinguer le terme et l'entrée lexicographique avec des domaines qui diffèrent, des méthodes qui diffèrent et des objets qui sont eux aussi différents:

Les objets traités, comme les méthodes de traitement, ne sont pas les mêmes. La lexicographie s'intéresse aux mots, la terminographie, aux termes. Le terme se définit comme une unité signifiante constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) qui désigne un concept déterminé, de façon univoque à l'intérieur d'un domaine. Mais ce qui permet le mieux de distinguer la lexicographie de la terminographie, c'est sans doute la différence de démarche. L'optique de la terminographie, et à plus forte raison de celle de la terminologie, est onomasiologique, allant du concept au signe. Le point de vue de la lexicographie est quant à lui sémasiologique.

B. de Bessé souligne la différence entre les définitions terminographiques qui « se proposent de donner une description des concepts appartenant à un système préexistant » et les définitions terminologiques créatrices de concepts:

Le terminologue, le seul digne de ce nom, classe les objets d'une science et leur attribue des noms. Parmi les créateurs de définitions terminologiques, le

législateur figure en bonne place. Véritable démiurge, il a, comme le mathématicien, tous les droits et peut se permettre de définir un terme comme il l'entend.

Les méthodes et les objets de la terminologie sont donc bien spécifiques. Certains voudront les dissocier, d'autres les rapprocher; il est en effet possible de trouver des intersections entre terminologie et linguistique.

L'idée centrale de notre recherche étant de relier terminologie et linguistique, disciplines qui ont été le plus souvent, et paradoxalement, disjointes lors de leur constitution. Nous sommes enclin à penser, d'après la démonstration que nous avons faite à partir des écrits mêmes de Saussure, que le signe linguistique ne « prend » du concept qu'une partie de lui-même et que le signifié est une représentation conceptuelle inscrite dans et induite par le système d'une langue.

Nous voyons ainsi que c'est le concept qui est au cœur de la terminologie. Ce point de départ est plus évident, nous semble-t-il, si on met en évidence la dimension translinguistique de la terminologie: « C'est en se déprenant des langues et en se calant sur le postulat d'un sens interlinguistique, fondé sur le concept, que travaillent les terminologues, les normalisateurs, les traducteurs spécialisés ». (*idem*, p. 177). Afin d'éclairer cette démarche pour la comparer à la lexicographie, nous proposons de reprendre un exemple développé par L. Depecker: ...il y a plusieurs éléments dans la définition du paon donnée par Littré qui sont de l'ordre de la définition proprement terminologique: que c'est un « oiseau », qu'il a « une petite aigrette sur la tête », « une longue queue », et des « marques » sur celle-ci. Qu'il circoncrive le paon sous la forme de *Pavo cristatus* et dans l'ordre des gallinacées le situe encore plus précisément dans une classification qui vaut réduction de la définition terminologique: le taxon en effet, c'est-à-dire le nom inscrit dans une nomenclature scientifique, est fondé sur les propriétés de l'objet et sur les caractères du concept. On observe à partir de là combien la définition terminologique peut être différente de la définition lexicographique: dans l'exemple de *paon*, la définition lexicographique s'efforce de restituer l'objet décrit

en mêlant sur le plan sémantique, à des fins essentiellement didactiques, l'unité *paon* en tant que mot de la langue commune, terme de langue spécialisée, et taxon de nomenclature scientifique, avec ses sèmes et ses caractères, selon une approche qui relève, sur le plan des genres littéraires, du dictionnaire, de l'encyclopédie, ou du guide de civilisation. La définition terminologique quant à elle, aura tendance à réduire au maximum ces considérations: c'est le concept qui forme unité, non le sens d'un mot dans une langue. Nous pourrions donc parler de « définitions » au pluriel tant les choix méthodologiques sont différents.

Nous constatons que la définition lexicographique non pas dans son analyse mais dans sa forme est plus familière au lecteur. Déjà en 1965, A. Rey souligne qu'« il faut encore rappeler les distinctions classiques entre les définitions de mots et les définitions de choses, entre définitions explicatives, délimitant un concept, et constructives, créant le concept... » (REY, 1965: 68); il reprend ainsi la tradition aristotélicienne. Il souligne aussi que la technique lexicographique est une activité pragmatique et pédagogique (p. 80) d'où les nombreuses difficultés liées à la définition. Et cependant pour P. Imbs: L'art suprême, en lexicologie, est celui de la *définition*. Il s'agit de découvrir la caractéristique du mot, ce par quoi il est distinct de tous les autres mots. C'est dire que la définition est d'abord celle d'une *dénomination*, en d'autres termes d'une espèce de *nom propre* dont la première fonction est de permettre l'*identification* de la chose dénommée, par opposition avec toutes les autres choses dénommables. C'est ce contenu dénominatif-distinctif, qui est un *contenu minimum* et le même pour tous les usagers, que la définition a pour première fonction de dégager. Nous ne pouvons donc retenir la définition philosophique et logique, ni la définition dans les discours théoriques et scientifiques cherchant à délimiter un seul sens car, en effet, la définition propre aux dictionnaires prendra en considération la dimension polysémique des mots: langagière et proprement philologique, respectueuse des variations que l'usage social produit pour une forme linguistique donnée, en général une forme lexicale, aboutit à quelque chose qui pourra ressembler à l'article *Définition* d'un dictionnaire de langue, c'est-à-dire à un ensemble de

définitions et de gloses appuyées par des exemples. Cette dimension polysémique est une des caractéristiques des dictionnaires de langue; elle cherche à être éliminée des définitions terminologiques: La définition de dictionnaire doit être envisagée en fonction de la sémantique des langues naturelles, comme une manipulation de la quasi-synonymie, mais aussi en fonction de la production d'un discours didactique réglé, analogue à celui de la rhétorique, mais bien différent, et appartenant comme lui à la pratique sociale des discours.

Nous constatons que les définitions terminologiques et que les définitions lexicographiques visent des objets différents, que les approches (entre autres, onomasiologique ou sémasiologique) sont même opposées. Nous remarquons aussi que les objets réalisés ont des objectifs et des publics très différents: d'un côté, des publications au *Journal Officiel* puis des traductions multilingues en rapport avec des normes ISO, les normes internationales pour les entreprises, les gouvernements et les sociétés; de l'autre, des dictionnaires usuels articulés sur des pratiques sociales, avec des produits éditoriaux (livres ou cédéroms) extrêmement diffusés et orientés vers le grand public. Force est de constater que les dimensions théoriques et pratiques des deux domaines divergent:

La définition de dictionnaire s'inscrit tout entière dans la pratique; la définition terminologique est à cheval sur les deux traditions, et cette double participation aboutit à des synthèses à la fois illusoires et efficaces, comme celle de Diderot. La critique d'une tradition par l'autre est utile mais toujours en porte-à-faux. Critiquer les faiblesses logiques éclatantes des définitions des dictionnaires au nom de la définition scientifique et ses faiblesses linguistiques au nom d'une analyse sémique ou « prototypique », d'ailleurs décevante par ses implicites, est aussi inutile que de critiquer l'arbitraire des désignations au nom des régularités du lexique ou l'arbitraire des définitions scientifiques au nom de l'usage, comme le font les critiques du « jargon des sciences ».

Pourquoi donc chercher à les rapprocher ? Il y a quelques zones de vocabulaires spécialisés, notamment celles qui sont étudiées dans les Commissions de terminologie et de néologie qui passent dans l'usage et qui sont ensuite retenues

par les dictionnaires usuels; il s'agit des néologismes officiels. C'est cette frange lexicale que nous souhaiterions analyser en observant plus particulièrement les mots liés à l'internet.

En parlant de « l'internet », avec un déterminant, nous avons opté pour la dénomination proposée par les Commissions de terminologie et de néologie. Depuis 1997 au moins, l'une des tâches des Commissions est de réfléchir autour des néologismes créés par le développement exceptionnel de l'internet .

Nous constatons ici qu'une publication officielle de cet ordre intéresse de nombreuses strates linguistiques. Tout d'abord, la réflexion autour de l'emprunt est fondamentale puisqu'il existe un néologisme en anglais qui circule dans le domaine des usagers de l'internet et même au-delà. Ici l'emprunt peut être abordé « en termes de processus sociaux » ainsi « les activités humaines à l'arrière plan des emprunts retrouvent toute leur importance, qu'il s'agisse d'échanges guerriers, commerciaux ou scientifiques, de mouvement des idées ou de l'activité de traducteurs susceptibles de ramener une moisson de mots nouveaux. » (BRANCA-ROSOFF et REBOUL-TOURÉ, 2008). Les textes officiels présentent aussi dans leur deuxième partie, des tables d'équivalence:

II. Table d'équivalence

A - Termes étranger

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/sous-domaine	Équivalent français (2)
advertising software, adware	Informatique/Internet	logiciel publicitaire
computational grid, computing grid, grid	Informatique/Internet	grille informatique
digital tattoo (marque), digital tattooing, watermark (marque), watermarking	Audiovisuel-Informatique/ Internet	tatouage numérique
grid, computational grid, computing grid	Informatique/Internet	grille informatique

link, linkage	Informatique/Internet	lien , n.m.
post (to)	Informatique/Internet	publier, v.
semantic web	Informatique/Internet	toile sémantique
spyware	Informatique/Internet	logiciel espion
syndication	Informatique/Internet	syndication, n.f.
watermark (marque), digital tattoo (marque), digital tattooing, watermarking	Audiovisuel- Informatique/Internet	tatouage numérique
wizard	Informatique/Internet	assistant, n.m.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

B - Termes français

Tabella3 TERME français (1)	DOMAINE/sous- domaine	Équivalent ÉTRANGER (2)
assistant, n.m.	Informatique/Internet	wizard
grille informatique	Informatique/Internet	Computational grid, computing grid, grid
lien, n.m.	Informatique/Internet	link, linkage
Logiciel espion	Informatique/Internet	spyware

Logiciel publicitaire	Informatique/Internet	advertising software, adware
publier, v.	Informatique/Internet	post (to)
syndication, n.f.	Informatique/Internet	syndication
tatouage numérique	Audiovisuel- Informatique/Internet	digital tattoo (marque), digital tattooing, watermark (marque), watermarking
toile sémantique	Informatique/Internet	semantic web
(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Ces néologismes entrent en concurrence avec les anglicismes déjà diffusés et appartiennent à une aire discursive qui n'est pas toujours celle dans laquelle circulent les anglicismes.

Autre point de réflexion, celui de la nomination; en effet un même référent va recevoir plusieurs dénominations (au moins deux), un anglicisme et un mot construit sur des bases françaises.

Enfin, la définition terminologique qui, par le choix d'un hyperonyme spécifique (ici, *programme*, *connexion*, *logiciel*) cherche à éviter toute polysémie. Les néologismes officiels sont ensuite diffusés dans d'autres textes issus des Ministères (par exemple le *Bulletin officiel* au Ministère de l'Education nationale) et certains vont être vulgarisés et passer dans l'usage. Ils seront alors repris par les journalistes et utilisés dans la presse nationale et régionale. Pour certains, l'usage

leur donnera une diffusion suffisamment remarquable pour être retenu par les lexicographes des dictionnaires usuels.

Les néologismes officiels présentés ci-dessus sont trop récents pour avoir une entrée lexicographique dans des dictionnaires usuels. Nous reprendrons donc quelques exemples issus de textes officiels plus anciens afin de voir comment certains dictionnaires usuels et notamment le *Petit Robert* 2007 intègre ces nouveaux mots et sous quelles formes sont élaborées les définitions.

Remarquons que la définition terminologique qui doit être courte est accompagnée ici d'une note qui, pourrait-on dire, est de l'ordre de l'encyclopédique. De manière systématique, l'équivalent étranger est donné; il s'agit de l'anglicisme qui est déjà largement diffusé dans la communauté des internautes voire au-delà.

Le dictionnaire de langue retenu développe la définition au niveau de l'anglicisme, *blog*, qui entre le premier dans l'usage. Le néologisme officiel n'est pas défini en soi, il est signalé dans la première définition comme « recommandation officielle » et les lexicographes créent une nouvelle acception de *bloc-notes* qui devient polysémique, non pas sous forme de définition mais avec une mention, « Recommandation officielle pour remplacer l'anglic. *blog*. ». L'hyperonyme retenu dans les deux types de définitions est le même, *site*.

L'emprunt de mots d'une langue vers une autre, de l'anglais au français par exemple (« mail », « internet », « parking » etc.) est une méthode de création naturelle de néologisme; le répertoire de la Délégation générale à la langue française en recense ainsi plus de 3 000 en 2008.

En littérature on utilise souvent des néologismes pour des considérations esthétiques, dans le cadre des mythopoeïa par exemple comme chez Henri Michaux³ qui invente des mots aux qualités descriptives poétiques, comme: « endosque », « rague », « roupète », « pratèle ». Raymond Queneau, Boris Vian dans *L'écume des jours*, Alfred Jarry dans son *Ubuformement* de nombreux néologismes, ce qui aboutit à créer l'équivalent d'une langue parallèle.

Les linguistes ne précisent pas nettement pendant combien de temps un néologisme reste un néologisme. « *Virus (informatique)* », par exemple ? Ou « *phablette* » ? Certains avancent un chiffre moyen d'entre 4 à 10 ans. D'autres pensent que c'est l'introduction dans un dictionnaire de langue, la dictionnarisation, qui met fin au statut temporaire de néologisme.

La néologicité est le sentiment de nouveauté que l'on a face à un néologisme et le temps qu'il dure. Elle dépend de l'utilité du néologisme et la néophilie du groupe social de référence

Certains de ces néologismes ont été créés de toute pièce par volonté de contrer l'utilisation de mots anglais ou étrangers, notamment dans le domaine informatique (*par exemple courriel, tapuscrit...*). Nous ne traiterons que des mots communs, les néologismes propres (marques, titres, etc.) étant tout autre chose, du domaine de l'onomastique.

Les langues ont recours à une gamme de méthodes de traduction pour faire face au lexique des nouvelles technologies et tendances.

Le cas de l'adjectif *corporate* et des syntagmes composés à partir de ce terme, empruntés à la terminologie du monde des affaires, constitue un exemple parfait de néologisme de sens avec rattachement d'un nouveau signifié. Dans son sens originel : « *relatif à l'entreprise envisagée dans la totalité de ses éléments constitutifs* », il se traduit habituellement par de l'entreprise, de la société, de la compagnie. Après avoir pénétré dans le vocabulaire de l'administration publique, ce terme évoquera toujours une entité considérée dans sa généralité mais la notion se référera à un autre type d'organisation, l'organisation administrative. Il se traduira alors, selon les cas et le type d'unité organisationnelle envisagé, par les expressions : *général, global, d'ensemble, intégral, intégré, ministériel, du ministère, etc.* Voici quelques exemples de ces glissements de sens empruntés au vocabulaire de la fonction publique du Canada et qui ne concernent pas des sociétés d'État ou des public corporations mais des entités purement administratives situées en dehors du droit des sociétés : *corporate administration*, habituellement traduit par administration de l'entreprise, devient *administration*

*ministérielle; corporate advisor, rendu par conseiller d'entreprise, devient conseiller ministériel; Corporate Affairs Branch est traduit par Direction des Affaires générales, corporate analysis par analyse générale. À la Commission de la fonction publique, corporate approval devient approbation par la Commission. La liste des termes syntagmatiques composés à l'aide de l'adjectif *corporate*, utilisés au gouvernement du Canada, est inépuisable et ces exemples indiquent bien qu'il s'agit de néologismes, empruntés à un domaine connexe, auxquels se rattache une autre notion.*

Le cas de *corporate* n'est pas le seul terme engagé dans ce processus de transformation notionnelle. Nous avons relevé dans un texte récent du ministère de Travaux publics un certain nombre de locutions qui participent du même phénomène et pour lesquelles nous avons dû avancer quelques propositions concrètes au traducteur perplexe devant cette évolution. Ces termes sont plus directement liés à l'émergence d'une politique récente de ce ministère consistant à rentabiliser ses opérations sur le modèle du secteur privé. Il s'agit des termes *business manager; national business manager; business management unit planning; business planner; product line et product line manager*. Toute solution relative à ces expressions, comme dans le cas des syntagmes composés avec le terme *corporate*, se ramenait en fait à l'analyse de deux notions clés : *product line* et *business plan*. En ce qui concerne le premier vocable, il est pour le moins inusité de parler de « *produits* », à propos du résultat d'une activité administrative, car il est incontestable que son utilisation fut jusqu'à présent réservée à l'entreprise privée dans la mesure où un produit est défini comme un bien ou un service élaboré et mis en vente par une entreprise. Or, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un bien ou d'un service élaboré et mis en vente par un gouvernement. Par conséquent, le terme *product line* se traduit par ligne de produits ou gamme de produits et se définit comme un ensemble de produits présentant de fortes analogies du point de vue des techniques d'approvisionnement, des canaux de distribution ou même des prix. Nous voyons que cette notion met en évidence la fonction commerciale de l'objet, ce qui n'est pas en contradiction avec la définition

générale du terme produit. Cependant, la ligne de produits ne couvre pas les services traditionnellement rendus par le secteur public qui ne sont pas censés obéir aux conditions du marché. Or, dans certains textes de Travaux publics Canada, on assimile à cette notion les activités des services de l'ingénierie et de l'architecture du ministère. Les bâtiments, les transports et la navigation peuvent-ils être considérés comme des lignes de produits au même titre que des services commercialisables? Cette adéquation n'est certainement pas valable lorsque le gouvernement gère l'entretien de ses propres immeubles; on parlera alors de secteurs d'activités. Il n'est cependant pas inconcevable que certains secteurs de l'Administration soient susceptibles de « *vendre* » leurs services, par conséquent leurs « *produits* », dans un contexte de rentabilisation des opérations. Dans ce cas, malgré le caractère inusité de cette équivalence notionnelle, il nous semble approprié d'adopter la terminologie en vigueur dans le secteur privé, tant en français qu'en anglais, parce que *product line* exprime la même réalité dans le secteur public. L'Administration acquiert les caractéristiques d'une entreprise privée au sens propre du terme et l'expression *product line* ou ligne de produits garde son sens originel. Nous ne sommes donc pas ici en présence, contrairement au cas de *corporate*, d'un néologisme puisque signifiant et signifié ne subissent aucune mutation de forme ni de sens : terme et notion expriment la même réalité quoique dans un autre contexte.

Comme nous l'avons vu à propos des emprunts avec néologisme de sens, cet exemple n'est pas des plus courants et il faudra se garder de toute généralisation à cet effet, car toutes les activités gouvernementales ne peuvent faire l'objet d'une rentabilisation similaire à celle du privé. Lorsqu'on fait allusion à des secteurs non rentabilisés du gouvernement, c'est la terminologie de l'administration publique qu'il faudra utiliser en français, même si la terminologie anglaise est semblable d'un secteur à l'autre. Pour éviter toute confusion, le traducteur devra être attentif aux objectifs des secteurs de son ministère, aux traits caractéristiques des activités qui y correspondent, ainsi qu'aux conditions propres à leur réalisation. Il faudra, en définitive, juger selon les cas d'espèce.

Le terme *business plan*, comme le terme *corporate*, entre aussi dans la catégorie des néologismes de sens. Il se traduit habituellement par plan d'entreprise. Comme un plan provenant d'une organisation gouvernementale n'est manifestement pas un plan provenant d'une entreprise, il nous est impossible, à ce propos, d'adopter en français la terminologie du secteur privé. De plus, pour ce qui est de la traduction de ce terme, nous sommes placés devant une difficulté supplémentaire en raison du fait que l'adjectif anglais *business* constitue un générique utilisable dans des contextes très variés, ce qui n'est pas le cas de ses nombreux équivalents français. Il faudra, par conséquent, pour établir une équivalence correcte, découvrir la notion correspondante utilisée dans le secteur public avec son équivalent français. Or, le terme *business plan* tel que défini dans le document de Travaux publics Canada, constitue en fait un synonyme de *operational plan* ou *plan opérationnel* en français. Pour illustrer cette synonymie, comparons deux contextes définitoires, l'un se rapportant à *business plan*, l'autre à *business planning*.

Le texte de Travaux publics Canada indique bien que *le business plan* est un plan élaboré à l'intérieur du cadre de l'administration publique et que, même s'il est destiné à être exécuté dans la perspective de la commercialisation d'une ligne de produits, il fait appel aux mécanismes et aux ressources d'un ministère. Le recours à la notion d'années-personnes dans l'élaboration de ce plan prouve qu'il ne s'agit pas d'un programme trouvant son origine dans le secteur privé. De plus, notre *business plan* correspond exactement à la définition de *operational plan* que nous pouvons établir par inférence à partir de celle de *operational planning* et que nous avons relevée dans le glossaire d'Hydro-Québec, à la différence près que ce *operational plan* est défini comme un plan émanant du privé. Or, il se trouve que ce dernier terme est aussi d'utilisation courante dans le secteur public et qu'il possède, par conséquent, deux notions. Reproduisons ici deux contextes définitoires du *plan opérationnel*, dans leur version française :

Dans le secteur privé :

Le plan opérationnel établit le lien entre les décisions stratégiques et le budget. Il permet de traduire en programmes d'action détaillés les objectifs et orientations du chef d'entreprise et de les faire passer dans les faits en préparant leur mise en œuvre dans le cadre des budgets d'exploitation et d'investissement.

Dans le secteur public :

Dans le cadre du système de gestion des secteurs de dépenses, *les plans opérationnels* permettent de faire passer dans les faits les décisions stratégiques du gouvernement.

C'est bien à cette dernière notion, exprimée par un contexte définitoire emprunté au secteur public, que correspond *le business plan*. En fait, en analysant ce néologisme de sens par l'intermédiaire d'un synonyme déjà consacré dans la terminologie administrative, nous avons mis en évidence un double processus d'emprunt interne avec déplacement de sens : le terme *operational plan*, qui trouve aussi son origine dans le privé, passe d'un secteur à l'autre dans un premier temps et, en effectuant ce passage, son sens original se modifie; ensuite *business plan* accomplit le même itinéraire et tend à remplacer le terme précédent lorsque le contexte politique se modifie.

L'adjectif *business*, déjà extrêmement malléable sur le plan sémantique, s'adapte facilement à une nouvelle réalité et nous pouvons raisonnablement conclure à la synonymie dans le domaine public entre, d'une part, *business plan* et *operational plan* et, d'autre part, entre *business planning* et *operational planning*. Nous proposons donc de traduire *business plan* par *plan opérationnel*. Nous estimons, en définitive, que ce rapprochement est logique car, au fond, *business plan* est un plan qui concerne les affaires, et au gouvernement, les affaires ne sont rien d'autre que des opérations.

Nous avons, au cours de cette recherche, et dans le cadre de l'étude de quelques problèmes de traduction, analysé un type de création néologique que nous croyons être particulièrement répandu dans le vocabulaire des opérations gestionnaires : le néologisme de sens, ce qui illustre le fait que, dans certains cas, la traduction constitue un apport indéniable à l'élucidation de questions théoriques

propres à la terminologie. Le vocabulaire de l'administration, d'une richesse extrême, est d'ailleurs favorable à ce genre d'investigation; les traducteurs aussi bien que les terminologues en recueilleront les bénéfices.

Voici, en guise de conclusion, un petit lexique à l'usage des traducteurs, confectionné à partir de l'étude qui précède, présentant un certain nombre d'équivalents pour les termes ayant effectué un passage du secteur privé au secteur public. Et nous voulons proposer le lexique anglais-français:

business management – gestion des opérations; gestion opérationnelle

business management unit – service de gestion des opérations; service de gestion opérationnelle

business manager – directeur des opérations

business plan – plan opérationnel

business planner – planificateur des opérations

business planning – planification opérationnelle

corporate – On utilisera selon les besoins et les syntagmes formés à l'aide de cet adjectif : général; global; d'ensemble; intégral; intégré; ministériel; du ministère; de la Commission, etc., selon le type d'organisme qu'on désire envisager dans sa totalité.

national business manager – directeur national des opérations

product line – ligne de produits; gamme de produits

product line business plan – plan opérationnel relatif à une ligne de produits; plan relatif à une ligne de produits

product line manager – directeur des produits; gestionnaire des produits; chef des produits.

2.2. LE VOCABULAIRE DE L'INTERNET ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le programme d'action gouvernemental " Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information " insiste sur le rôle que doit jouer une terminologie en français dans l'appropriation par le plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication. Il donne pour cela mission à la commission générale de terminologie et de néologie d'élaborer des recommandations terminologiques régulières à l'attention des différents départements ministériels. Le 16 janvier 1998, Mme Catherine TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a écrit au président de la commission générale de terminologie et de néologie, M. Gabriel de BROGLIE, pour demander à la commission générale de se consacrer en priorité à l'élaboration d'un vocabulaire français de l'informatique et de l'internet.

La commission générale de terminologie, qui dès le début de ses travaux avait fait du vocabulaire de l'internet un champ de travail prioritaire, a chargé M. Gérard PAINCHAULT, membre de la commission générale et haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de constituer, autour des différentes commissions spécialisées de terminologie concernées par ce vocabulaire (à titre principal, la commission de l'informatique et celles des télécommunications, mais aussi les commissions spécialisées de l'économie et des finances et celle de la culture et de la communication), un groupe d'experts interministériel chargé d'effectuer la veille, de coordonner les travaux et de soumettre régulièrement à la commission générale des propositions d'équivalents français.

Ce groupe de travail a transmis à la commission générale une première liste de propositions comprenant les notions de base de l'internet. Cette liste a été examinée lors des réunions des mois de juin et de juillet et transmise à l'Académie française. La liste adoptée par la commission générale, qui comporte une soixantaine de termes et définitions, a pu être publiée au Journal officiel, après avis définitif de

l'Académie française, en mars 1999 pour la fête de l'internet et la semaine de la langue française et de la francophonie.

Par ailleurs, la liste des termes de l'informatique publiée au Journal officiel du 10 octobre 1998 constitue, avec les termes relatifs au courrier électronique publiés le 2 décembre 1997, le premier volet des publications de la commission générale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Une deuxième liste de termes relatifs à l'internet est en cours de préparation.

Les définitions terminologiques qui accompagnent les néologismes officiels ne sont pas nécessairement reconduites dans les dictionnaires usuels mais les dénominations sont signalées en tant que « recommandation officielle ». Le lexique semble alors s'enrichir avec la lexicalisation de certains néologismes officiels. Nous trouvons dans le Nouveau Petit Robert 2007, qui mentionne les recommandations officielles dans les articles, les entrées suivantes: forum (recommandé à la place de newsgroup), modérateur (pour moderator), canular (pour hoax), blog ou blogue, bloc-notes ; chat, causerie⁶; spam, arrosage ; craker, pirate ; hacker, fouineur ; hot-line, aide en ligne, émoticône, frimousse ;

Certains de ces néologismes ont été créés de toute pièce par volonté de contrer l'utilisation de mots anglais ou étrangers, notamment dans le domaine informatique (par exemple courriel, tapuscrit...). Nous ne traiterons que des mots communs, les néologismes propres (marques, titres, etc.) étant tout autre chose, du domaine de l'onomastique:

1. Adulescent, contraction de adulte et adolescent (ce néologisme est un mot-valise).
2. Alunir, par changement du radical de atterrir sur la lune.
3. Arobasque a fini par devenir un nom propre utilisé par une petite société de Brie-Comte-Robert après avoir été un nom commun pour franciser arobase en relation avec arabesque.
4. Aubette Tentative faite pour remplacer Abribus.

5. Baladeur, néologisme créé par une des commissions ministérielles de terminologie pour lutter contre le franglais et remplacer le produit-marque (branduit) Walkman (1979).
6. Cédérom est un des néologismes issus des acronymes informatiques (voir plus haut) des supports CDROM.
7. Consom'action, néologisme qui exprime l'idée selon laquelle on peut « agir en consommant » ou « voter avec son caddie » en choisissant de consommer de façon citoyenne et non plus seulement de manière consumériste.
8. Courriel, contraction de courrier électronique comme alternative à e-mail et à ses variants.
9. Dévédé est un des néologismes issus des acronymes informatiques (voir plus haut) des supports DVD.
- 10.e-commerce, pour le commerce consacré exclusivement à Internet ; le e (provenant de l'anglais electronic, qui signifie électronique, cette graphie étant déconseillée par la Commission générale de terminologie et de néologie) est ajouté à commerce, bien qu'il pourrait y avoir d'autres néologismes utilisant d'autres racines comme « télécommerce », où la racine grecque télé signifie loin, comme « cybercommerce », cybercafé, utilisant la racine grecque kubernân qui signifie gouverner.
- 11.Fractale : néologisme créé par Benoît Mandelbrot en 1974, il désigne une courbe ou surface de forme irrégulière ou morcelée qui se crée en suivant des règles déterministes ou stochastiques impliquant une homothétie interne.
- 12.Frontage : mot créé en 2012 par l'urbaniste Nicolas Soulier et calqué sur l'anglais frontage (1620) pour désigner le terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée.
- 13.Informatique : Créée en 1962 par Philippe Dreyfus pour son entreprise Société d'Informatique Appliquée, calque de l'allemand Informatik (1957), mot-valise créé à partir d'information et automatique. il fut officiellement consacré par Charles de Gaulle qui trancha lors d'un Conseil des ministres

- entre « informatique » et « ordnatique ». Le mot est maintenant parfaitement lexicalisé.
14. Logiciel est un des néologismes créés par une des commissions ministérielles de terminologie pour lutter contre le franglais.
 15. Pourriel, contraction de poubelle et courriel (ou de pourri et courriel) pour désigner du courrier électronique (souvent publicitaire) non sollicité et envahissant; exemple : le spam
 16. Phablette, créé en 2010 pour désigner les smartphones de taille intermédiaire entre l'iPhone et les tablettes.
 17. Tapuscrit désigne un texte qui n'est pas manuscrit mais tapé à la machine à écrire ou à l'ordinateur.
 18. Madelle, tentative faite pour « mademoiselle ».
 19. Photophoner : Verbe pour décrire l'action d'envoyer par photophone une photo prise avec ce même photophone, néologisme créé en 2002 par le journaliste Pierre-Alain Buino pour traduire l'américain camera-phone.
 20. Unicifier : Néologisme forgé à partir du terme « unicité » qui exclut toute pluralité.
 21. VTT (Vélo tout terrain) (1983), néologisme créé par une des commissions ministérielles de terminologie pour lutter contre le franglais et remplacer mountainbike et MTB.

2.3. LES MOTS NOUVEAUX DANS LES DOMAINES D'INFORMATIQUE ET DE TECHNOLOGIQUE EN FRANÇAIS MODERNE

Comme la langue française en général, le vocabulaire politique évolue de façon constante et voit régulièrement apparaître des nouvelles expressions et des néologismes. Parfois créés sans but partisan, ces expressions nouvelles et néologismes politiques peuvent aussi être le fait d'une communication politique active, dans un but de publicité médiatique ou de propagande. Les idées politiques sont parfois diffusées grâce à ces expressions nouvelles et néologismes destinés à être diffusés par les médias. Cette diffusion permet une propagation de l'idéologie sous-tendue par la création du néologisme. De fait, ces expressions nouvelles et ces néologismes sont généralement utilisés par un bord politique, et rejetés par les autres. Certains s'appliquent directement à une personne, d'autres sont créés pour soutenir une idée.

Les néologismes reflètent d'une façon manifeste le lien indissoluble qui existe entre la pensée et la langue. Toute notion nouvelle engendrée par la pratique de l'homme dans les multiples domaines de son activité reçoit nécessairement une dénomination dans la langue. Ainsi apparaissent les néologismes.

Les néologismes sont non seulement des créations indigènes, des vocables formés par les moyens internes de la langue même, mais aussi des emprunts faits à d'autres idiomes.

Les vocables figurent dans la langue en qualité de néologismes tant qu'ils sont perçus comme y étant introduits récemment. Peu à peu, avec le temps, ils se confondent avec les vocables plus anciens, finissent par ne plus s'en distinguer et perdent ainsi leur valeur de néologismes. Certains d'entre eux créés dans des buts sensationnels ou représentant des fabrications fâcheuses, sont relégués dans l'oubli presque aussitôt après leur naissance.

Il est fort difficile et le plus souvent impossible d'établir exactement la date de l'apparition d'un néologisme, car l'enrichissement graduel de la langue est le

résultat des efforts réunis du peuple en entier. C'est à l'esprit populaire qu'on est redevable de maintes créations heureuses, souvent plaisantes, telles que amuse-gueule, couche-lard, remue-méninges, grenouillage, touristocrate, diplômite, déboussole, lézarder (au soleil), moulinette, entrées dans l'usage dans le courant du XXe siècle. Seulement pour certains vocables dont l'auteur est connu on peut indiquer la date plus ou moins précise de l'apparition. Ce sont pour la plupart des termes scientifiques et techniques qui, devant être précis par excellence, contiennent souvent leur propre définition comme, par exemple, oxygène (« propre à engendrer les acides », du gr. oxus - « acide » et gennân - « engendrer ») créé en 1786 par A. Lavoisier : sociologie formé en 1830 de société et du gr. logos - « discours », « traité » par A. Comte sur le modèle de mots savants comme biologie, géologie, etc. : cinématographe créé au début du XXe siècle par les inventeurs, les frères Lumière, du gr. cinema - « mouvement » et graphein - « écrire » et vulgarisé sous la forme de cinéma et ciné. Le mot socialisme était formé dans les années 30 du siècle dernier par le socialiste-utopiste P. Leroux, et encore son sens n'était-il pas très précis. P. Ronsard était convaincu d'avoir créé le mot ode. mais en réalité, ce mot était déjà employé avant lui.

Les innovations lexicales servent avant tout à donner un nom aux objets et aux concepts nouveaux ; ce sont des néologismes dénominatifs. Il faudrait leur opposer les néologismes expressifs qui répondent non pas à la nécessité de fixer des phénomènes nouveaux, mais au besoin d'expression affective et appréciative (cf. : idéologisation, d'une part, et lavage de cerveau, de l'autre).

On distingue les néologismes linguistiques et les néologismes individuels. Les premiers sont le patrimoine de toute la nation et font partie du vocabulaire de la langue. Les derniers sont des inventions individuelles créées généralement par des écrivains dans des buts esthétiques comme moyen d'expression littéraire ; les créations individuelles n'appartiennent pas à la langue nationale, n'étant compris que dans le texte où ils sont employés et auquel ils restent attachés.

Cependant les néologismes stylistiques les mieux réussis ont toutes les chances de passer dans le vocabulaire de la langue nationale : tel a été le sort de

s'égosiller créé par Molière, de mégère introduit au sens figuré par Saint-Simon ; c'est à V. Hugo qu'on doit hilare et gavroche et à H. de Balzac gâterie.

Il est à signaler que les néologismes linguistiques peuvent être aussi bien dénominatifs qu'expressifs, alors que les néologismes stylistiques sont pour la plupart des néologismes expressifs. Ainsi les néologismes se différencient selon les fonctions qu'ils remplissent dans le processus de communication.

Les néologismes ne passent pas toujours sans encombre dans la langue nationale. De tout temps ils ont été freinés par les puristes.

En France le mouvement puriste atteint son apogée au XVIIIe siècle. En ce siècle d'ordonnance et de clarté les défenseurs « du bon usage » condamnaient tout néologisme au nom de « la belle harmonie » du français qui à leurs jeux avait atteint la perfection. S'il avait été possible de suivre cette voie le français serait devenu « langue morte ».

À la tête du mouvement puriste s'est toujours trouvée et se trouve jusqu'à présent l'Académie française. En 1937, auprès de l'Académie, a été fondée une commission spéciale « L'office de la langue française » qui avait pour fonction de faire « le choix » des mots, de rejeter les néologismes « trop hardis ». Cependant le besoin de communiquer des idées nouvelles impose forcément à la langue les créations les plus heureuses. Au XVIIIe siècle on critiquait en tant que néologismes les mots exactitude, gratitude, emportement, accablement qui sont aujourd'hui dans toutes les bouches. À propos de à présent Vaugelas écrivait : « Je sais bien que tout Paris le dit et que la plupart de nos meilleurs écrivains en usent : mais je sais aussi que cette façon de parler n'est point de la cour, et j'ai vu quelquefois de nos courtisans, hommes et femmes, qui, l'ayant rencontré dans un livre d'ailleurs très élégant, en ont soudain quitté la lecture, comme faisant par là un mauvais jugement du langage de l'auteur. On dit : à cette heure, maintenant, aujourd'hui, en ce temps, présentement. »

Encore au milieu du XXe siècle on pouvait voir blâmer fortuné, accidenté au sens de « victime d'un accident », dévisager au sens de « regarder », débaucher dans « débaucher des ouvriers » qui de fait étaient déjà d'un usage courant.

Signalons cependant que seulement une partie des néologismes survit dans la langue. La langue qui se développe d'après ses propres lois ne se laisse guère imposer des créations baroques dues à la mode ou à quel-que tendance passagère. Ces mots sont, en règle générale, voués à la mort.

Seuls les néologismes d'une bonne frappe, formés d'après les lois du développement de la langue et répondant aux exigences de la société, méritent véritablement d'être acceptés. Les vocables nouvellement créés sont surtout nombreux aux époques des grands changements et des bouleversements produits à l'intérieur de la société sans que toutefois cette abondance de néologismes se fasse ressentir sur le système même de la langue.

En psychiatrie, le néologisme est une tendance linguistique qui consiste en l'utilisation immodérée et pathologique de mots nouveaux créés soit à partir de sons, soit par fusion de mots ou de fragments de mots usuels, et utilisé par un malade dans certains états délirants. Les néologismes renvoient au diagnostic de psychose ou d'aphasie sensorielle. Le psychiatre allemand Emil Kraepelin a ainsi étudié les troubles du langage intérieur dans le rêve, ce qu'il a nommé les néologismes dans le rêve.

En France et au Québec, des organismes publics de néologie proposent leurs propres néologismes sous formes de traductions des termes en anglais. Au Canada, c'est l'Office québécois de la langue française qui en est chargé, dans le contexte du bilinguisme et des langues officielles.

En France, c'est la Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi qui est chargée de proposer les termes nouveaux en informatique, sous le contrôle de la Commission générale de terminologie et de néologie. Le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, adopté en application de la loi Toubon, met en place un dispositif public pour entériner le choix des termes à employer ou des néologismes, dans tous les domaines dont en particulier l'informatique. Les organismes de terminologie des pays francophones sont consultés⁵. Une fois publiés au Journal officiel de la

République française, l'usage des termes officiels est rendu obligatoire dans les administrations françaises et dans les services publics.

Une étude réalisée sur plus de 500 documents en français (exercices, articles de presse, publicité, documentation technique, documents internes et contrats) a montré que les termes les plus souvent traduits sont logiciel (software), ordinateur (computer), disquette (floppy) et mémoire (memory). Les anglicismes les plus courants sont bug (bogue), data (donnée), directory (répertoire), et hardware (matériel).

Cette étude fait état d'un nombre très élevé de mots anglais dans les écrits de programmation en raison de la présence d'instructions de programme dans les textes. Elle démontre aussi que, paradoxalement, les écrits destinés aux étudiants et au grand public font un plus large usage du jargon informatique que ceux destinés aux initiés et aux professionnels.

De nombreux sigles font partie de la terminologie informatique. Ils désignent des concepts, des applications pratiques, des normes industrielles, des techniques ou des produits d'informatique tant logiciels que matériels. Ceux-ci sont créés par les instituts de recherche, les organismes de normalisation ou les entreprises dont le nom est lui aussi un sigle.

Les termes informatiques très spécialisés ne se diffusent que rarement dans le grand public et restent confinés aux milieux professionnels. Dans ce cas, des termes en anglais restent utilisés (exemple : framework). Les logiciels font le plus souvent apparaître aux utilisateurs des terminologies métier dans la langue locale. Une terminologie propre à l'informatique peut néanmoins apparaître dans plusieurs cas :

- Presse et sites internet spécialisés,
- Applications qui portent sur des prestations informatiques (achats, marchés publics sur des matériels et logiciels informatiques),
- Documents divers dans les administrations et les entreprises,

- Vocabulaire de l'internet (blog, RSS,...) et du courrier électronique (usage courant des mots mail et newsletter en France).

Le travail des terminologues consiste aussi à suivre l'usage qui est fait en pratique des termes proposés par les commissions de terminologie, ce qui implique de s'intéresser à la pondération des critères principe de moindre surprise et convention de nommage dans la conception des applications informatiques où apparaissent des termes informatiques. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'appliquer des dispositions réglementaires. Pour le cas où le choix d'un terme par une commission de terminologie n'est pas judicieux, les dictionnaires terminologiques offrent généralement la possibilité d'en discuter, par l'intermédiaire de boîtes à idées.

Les expressions francophones, même recommandées officiellement, ne correspondent pas toujours à l'usage le plus fréquent constaté dans les milieux professionnels. L'usage de termes anglais peut néanmoins poser des problèmes de compréhension et de communication entre les spécialistes de l'informatique eux-mêmes.

Le passage d'une langue à l'autre dans la création et l'usage des termes nécessite de pouvoir gérer le plurilinguisme avec des fonctions avancées de sémantique. Le web sémantiques'avère une technique prometteuse dans ce domaine. Les dictionnaires terminologiques devraient pouvoir disposer de fonctions de gestion des données de référence (master data, avec utilisation de métadonnées) qui puissent s'interfacer avec les données de référence des applications qui ont le plus besoin de vérifier les terminologies.

L'agence de presse espagnole EFE publie depuis 1992 son propre manuel de néologie et de bon usage destiné aux rédacteurs. Il renseigne sur les difficultés de l'orthographe et de la transcription, suggère des équivalents d'expressions étrangères, débusque les «faux amis», pourfend la langue de bois et explique les emprunts pour lesquels aucun équivalent ne semble satisfaisant. Actes d'un colloque tenu en 1992 sur la néologie dans la presse espagnole à l'initiative de

l'agence de presse EFE. Les thèmes comprennent l'attitude à l'égard du néologisme et la politique de réception dans les dictionnaires; des tables rondes sont consacrées aux néologismes dans les domaines techniques et dans les sports. Le rôle de l'anglais comme vecteur de néologie se lit en filigrane dans l'ensemble des communications. Le nombre total de néologismes recensés s'élève à 8 000 termes (psychologie, environ 900; tourisme = 500; informatique = 2 000; sciences agraires = 3 500; économie = 700). Ces relevés lui permettent de mettre en évidence les mécanismes de formation lexicale que privilégient les langues de spécialité et en particulier les procédés propres au domaine de l'économie. Dans sa thèse, M. Bouveret aborde la terminologie et plus spécifiquement la néologie dans son rapport à la terminologie et en tant que processus de renouvellement de sens, sous l'angle de l'analyse praxématique. Ce qui l'amène, dans un premier temps – après avoir resitué la naissance et le développement de la terminologie dans les cadres institutionnels qui organisent les pratiques terminologiques et conditionnent ses formes d'existence – à faire l'historique du développement théorique de la terminologie et à analyser, en particulier, les modèles linguistiques sur lesquels s'appuient les différentes écoles. Cette étape est un passage obligé pour pouvoir confronter les positions de la terminologie «classique» aux propositions praxématiques qui fondent le cadre théorique de la thèse. Quatre hypothèses sont posées en opposition aux principes de la terminologie: 1) les termes opèrent une catégorisation tout comme les autres dénominations; 2) il n'existe pas une langue générale et une langue de spécialité divisée en domaines, mais le terme est une dénomination dont le fonctionnement est spécialisé par le contexte de référence; 3) le terme n'est pas monosémique, mais seul un réglage de sens forcé évite les dysfonctionnements de sens; 4) le concept n'est pas l'équivalent du signifié, mais une construction des connaissances.

Cette remise en question permet d'approcher l'étude de la néologie sous l'angle d'une conception dynamique de construction de sens. Pour mener à bien cette étude, Myriam Bouveret utilise les outils de la praxématique ainsi que d'autres approches théoriques comme celle du signifié de puissance de J. Picoche,

ou les théories cognitivistes du prototype de E. Rosch. L'étude repose sur des analyses de textes spécialisés français et anglais et des enquêtes auprès de spécialistes du domaine de l'agroalimentaire et plus spécifiquement des biotechnologies agroalimentaires. La thèse se termine par l'étude de deux termes: lait et pétrin qui illustre les hypothèses développées sur la production de sens du terme et de sa néologie.

Partant d'un aperçu historique des études sur l'emprunt et ses différents sous-domaines, se référant à Deroy et de Meillet, ce numéro se focalise sur le phénomène à l'œuvre dans les créoles et dans deux langues africaines. On remarque un article sur les anglicismes qui examine le sort phonétique que le français et le polonais réservent à ces emprunts. Comme le sous-titre l'indique clairement, les 26 communications réunies dans ces actes relèvent davantage de la morphologie comme sous-ensemble de la linguistique, plutôt que de la néologie, sous-ensemble de l'aménagement linguistique. Il est néanmoins indispensable d'assurer ses arrières linguistiques, et le lecteur terminologue en quête de fondements solides ne sera pas déçu par ce volume. Presque toutes les études portent sur la langue générale, ou sur ses franges, mais certains auteurs débordent sur les langues de spécialité, comme A. Borillo (*«Identification de composés nominaux basés sur la relation de méronymie»*) et surtout E. Gaussier et B. Habert (*«Langue spécialisée: des séquences observées aux noms possibles»*). D'autres communications concernent les mots-valises, le néologisme en lexicographie, la morphologie comparée (conversion de nom à verbe en français et en anglais), la composition (par rapport à la lexicalisation, thème qui revient ailleurs sous différentes formes). Parmi les préoccupations on relève le souci de déterminer la productivité des règles de formation, et les limites ou les contraintes inhérentes aux règles. On remarque enfin que certains chercheurs s'emploient à mettre au point des outils d'analyse automatiques.

Les auteurs, qui ont élaboré la base de données Bornéo (base ordonnée de néologismes), exposent les problèmes auxquels elles ont été confrontées et les questions qu'elles ont dû résoudre lorsqu'elles ont défini le corpus qui leur permet

d'étudier la créativité lexicale du français contemporain. Elles focalisent leur recherche sur la langue courante, mais la méthodologie qu'elles ont élaborée peut aisément aider ceux qui travaillent sur des langues de spécialité. Elles donnent des exemples d'extraction des données qui illustrent bien les exploitations qu'il est possible de faire du corpus. Dans une étape ultérieure de la recherche, la question de l'automatisation du repérage des néologismes est envisagée; la complexité des problèmes que celle-ci pose est envisagée avec lucidité. Petit manuel descriptif destiné probablement aux étudiants de linguistique, à orientation structuraliste, qui présente une typologie du phénomène: néologie de forme: préfixation, suffixation, composition; sigles; emprunts; néologie sémantique. Compte un exercice (avec son corrigé) ainsi qu'une bibliographie sélective mais privilégiant les langues latines.

CONCLUSION

A la fin de notre mémoire de fin d'étude, comme la conclusion, on peut dire que les néologismes nous entourent partout. Dans les quotidiens, à l'école, à l'université, dans les textos qu'on reçoit, au boulot, dans la rue etc. Le besoin de dénommer un objet nouveau ou une idée nouvelle doit être toujours satisfait dans une langue. C'est la presse écrite qui influence la langue française en créant un grand nombre de néologismes. Ces néologismes entrent souvent dans le vocabulaire quotidien ou même dans le dictionnaire. La presse écrite est une des sources les plus importantes de la créativité lexicale et c'est pour cette raison la recherche se centre sur les néologismes de presse.

Notre recherche scientifique est organisée en deux grandes parties. Le premier chapitre de la mémoire de fin d'études se centre sur la néologie et les néologismes du point de vue historique et compare l'utilisation et la perception de ces deux termes qui étaient avant complètement opposés. Le premier chapitre indique également les définitions de la néologie et du néologisme provenant des sources différentes et présente un bref historique de ces deux termes. Enfin il explique comment sont créés différents néologismes et quels sont alors les principaux procédés néologiques en indiquant quelques exemples pour mieux illustrer la problématique traitée. Dans le deuxième chapitre il est également expliqué le néologisme dans le domaine d'information et de technique: le développement des nouvelles technologies, le vocabulaire de l'internet et des technologies de l'information et de communication, les mots nouveaux dans les domaines d'information et de technique en français moderne.

La néologie est le résultat d'un processus très naturel même si l'Etat français a une grande tendance de le contrôler, la langue évolue avec l'évolution de la société et de mode de vie. Les sources principales de la création lexicale sont représentées dans les pluparts des cas par le langage des jeunes qui ont une tendance à recourir aux néologismes pour s'amuser, pour devenir intéressants ou

tout simplement pour se faciliter la vie en utilisant des abréviations dans le langage de textos ou dans la communication sur les réseaux sociaux. La deuxième source la plus importante est représentée par les médias (les émissions télévisées, les magazines, les quotidiens).

La presse écrite est un moyen très puissant dans la créativité lexicale parce qu'elle est actuellement toujours une des sources principales de l'actualité française qui est de plus facilement disponible au large public. Beaucoup de quotidiens perçoivent la néologie comme l'arme la plus importante de la publicité et l'utilise pour capter l'attention de leurs lecteurs, qu'ils soient jeunes ou plus âgés. Parfois l'utilisation d'un néologisme ne tire pas sa source de l'intention d'un journal mais naît de la pure obligation. Dans le monde de l'actualité il est parfois difficile d'éviter de mots nouveaux dont les équivalents n'existent même pas dans la langue française. Il s'agit souvent des termes scientifiques ou informatiques.

La notion de nomination est peut-être le point d'intersection entre les deux domaines car pour définir, on s'intéresse aux noms retenus or dans le champ de l'internet, il y a de très nombreuses variations. La nomination est un acte de catégorisation, une praxis qui est simultanément sociale et linguistique. Aussi le métalangage analytique a-t-il intérêt à souligner la valeur processuelle de la nomination, celle d'un acte de langage saisi dans sa dynamique de son effectuation et à le différencier de l'aspect résultatif de la dénomination. On dira que la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit, catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets.

On peut considérer la nomination dans un cadre discursif ce qui permet de mettre en valeur celui qui parle. Ainsi, il nous semble que ce ne sont pas les mêmes locuteurs qui utilisent les anglicismes ou bien les termes officiels. Par ailleurs, le locuteur lorsqu'il parle de spam ou d'arrosage, de blog ou de bloc-notes renvoie peut-être au même référent mais il ne dit pas la même chose dans la mesure où il se situe en montrant une appartenance discursive voire une (mé)connaissance de la politique linguistique. Il est possible de constater que l'emploi de telle ou telle

dénomination – entendue comme un résultat par rapport à la nomination qui serait dynamique – peut s’articuler sur différentes communautés discursives.

Le dictionnaire, sur le point ici étudié mais aussi de manière plus générale, se présente alors comme un lieu de transmission des connaissances. La définition prend en considération la polysémie, les pratiques sociales et toute la palette des usages et des variations: Les oppositions entre créativité scientifique et reproduction didactique, entre transmission du savoir et investissement idéologique, c’est-à-dire entre didactisme et rhétorique sociale, sont aussi importantes que les analyses de contenu logico-sémantique.

Comme pour la plupart des néologismes, ceux du lexique informatique ne permettent pas de repérer a priori des normes de création. Le néologisme appartient plus à l'utilisateur qu'au législateur. Dans la plupart des cas, la création révèle le bon sens et l'efficacité. Il ne semble pas qu'il y ait de créations ex nihilo. La relation entre l'objet, le concept et sa désignation est souvent évidente. Nul besoin de dictionnaire pour adopter le « crayon optique » ou l'« écran tactile ».

Comme nous l'avons constaté à travers quelques exemples, il semble que les néologismes informatiques s'intègrent dans l'usage avant même qu'ils soient entérinés par le législateur, parce qu'ils correspondent à des attentes, parce qu'ils révèlent ou explicitent des fonctionnalités, parce que, le plus souvent, ils sont immédiatement opérationnels. Cette intégration est progressive et variable en fonction des milieux, des besoins, des modes... La norme s'établit sous la pression de l'utilisateur et non par décret.

Nous remarquons, en outre, que cette intégration est souvent réalisée d'abord à l'oral, en particulier pour les anglicismes, et le vocabulaire qui désigne les outils et leurs fonctionnalités. Le néologisme est opératoire, fonctionnel. Le besoin justifie l'urgence de la création. Il faut parfois « cliquer » sans attendre l'accord de l'institution...

L'utilisateur aura recours à une prononciation francisée lorsque la prononciation exacte est trop éloignée de la graphie, celle de « reset » par exemple, et que le terme français équivalent est difficilement prononçable, « réinitialisation ».

Le caractère progressif de l'intégration des néologismes se traduit dans la grande variabilité de leur transcription orthographique. L'utilisateur, néophyte ou averti, devra choisir entre un programme « résident » ou « résidant », l'instruction « restore » ou « restaure », et pourra « formater » ou « formater » son « disk » ou « disque ».

L'emploi de marques typographiques témoigne d'une instabilité des néologismes et de la distance prise, plus ou moins consciemment, par l'utilisateur. Nous constaterons la présence d'un même néologisme avec ou sans guillemets. La suppression des guillemets est parfois une démarche d'intégration. Nous observerons la même variabilité en ce qui concerne l'alternance de graphie avec trait d'union et espace, et variante compacte. Nous avons relevé par exemple : « hypermédia », « hyper-image », « hyper image ». Le séparateur peut faciliter la lecture aux néophytes ; il rappelle, signale l'étymologie. Il se révèle souvent indispensable pour des raisons phoniques, présent dans « micro-ordinateur », il disparaît dans « microprocesseur ».

L'utilisation du néologisme se fait parfois avec une note de bas de page, ou une parenthèse explicative, ou une parenthèse qui propose un équivalent. Toutes ces marques révèlent une certaine instabilité et la prudence du créateur ou de l'utilisateur. En fait, l'utilisateur ne cherche pas forcément à vérifier l'existence d'une norme ; il utilise le terme le plus courant, celui qu'il connaît, sans effectuer une vérification dans un dictionnaire ou un document officiel. La fréquence plus ou moins importante des occurrences du terme servira de validation progressive. À partir du moment où il figure dans des documents de recherche disposant d'une certaine notoriété sur le plan scientifique, il est attesté implicitement.

S'ajoutent des phénomènes de mode. Si la technologie, les méthodes, les concepts évoluent, le néologisme ne dure pas. L'expression « traduction automatique », compte tenu de sa notoire inexactitude, est peu à peu remplacée par « TAO » ou « traduction interactive », terme plus représentatif d'une réalité immédiate.

La création et l'emploi des néologismes appartiennent parfois au domaine ludique. Ils révèlent une certaine connivence entre les utilisateurs. Il ne s'agit plus ici de volonté mystificatrice mais de jeu. Nous avons rencontré par exemple quelques expressions imagées comme « faire pommex », « faire un raccourci-clavier », « faire un goto » qui seront rapidement obsolètes puisqu'elles sont tributaires de l'existence d'un matériel ou d'un logiciel précis.

Comme pour tout néologisme, la trace étymologique peut se perdre insensiblement. Nous utilisons, par exemple, un « compatible », c'est-à-dire un ordinateur capable d'échanger des informations avec tout ordinateur de type PC soit, en fait, un ordinateur de marque IBM, l'inventeur du modèle et du système de référence, le plus vendu sur le marché. Nous acquérons un « micro » pour un « micro-ordinateur ». Le terme initial « micro » a le sens de « petit », faisant référence à la miniaturisation progressive de l'appareil. Nous constatons aujourd'hui le même type d'évolution autour du concept de portabilité : nous achetons un « portable » pour un « micro-ordinateur portable ». Dans les deux cas, c'est le qualifiant qui subsiste et se nominalise peu à peu.

Comme nous l'avons montré, l'emploi de néologismes informatiques peut apparaître au profane comme le langage d'une « secte ». Certes, il est probable que derrière les mots se cache parfois, comme nous l'avons souligné, une intention plus ou moins implicite d'hermétisme. Le jargon technique est destiné à impressionner, ce qui est regrettable dans un domaine qui est appelé à se vulgariser - au sens positif du terme - toujours plus. Pour garder le pouvoir, les spécialistes ont recours à un lexique peu accessible, une sorte d'argot de la profession, destiné à un nombre restreint d'usagers. Mais cette fonction cryptique du vocabulaire informatique tend à s'effacer au fur et à mesure que progresse l'informatisation de la société. Ce qui est d'abord un lexique de spécialistes, « schlach », « antislach », « arobase », « incrémenter », s'insérera peu à peu dans le domaine public, s'il correspond à des besoins car toute création lexicale est, a priori, motivée.

Il semble que la nécessaire communication, nationale ou internationale, impose des règles de bon sens dans la création et l'emploi des néologismes informatiques.

Certes, la tentation techniciste gagne parfois du terrain ; ainsi, ceux que nous avons coutume de désigner sous l'étiquette de « littéraires » se voient contraints de développer les « applications des industries de la langue », terme générique pour désigner des produits destinés à traiter la langue naturelle (dictionnaires électroniques, logiciels d'aide à la traduction, banques de données textuelles, correcteurs syntaxiques...)

Nous avons relevé un emploi quelque peu abusif de l'« intelligence artificielle » et des « systèmes experts ». Le néologisme peut servir alors d'argument commercial. L'emploi inconsidéré de ces néologismes révèle une sorte de fascination devant la puissance présumée de l'outil. Il trahit une certaine confusion entre la vie mentale de l'individu et les potentialités accordées à l'ordinateur.

Les néologismes informatiques semblent avoir cours, de façon fort sensible, dans des contextes qui n'appartiennent pas au domaine. Nous entendons couramment « itérer » pour « recommencer », « répéter », « valider » pour « attester », « ratifier » « lister » pour « énumérer », « sauvegarder » pour « conserver », « archiver », comme si l'usage de ces termes à connotation technologique apportait plus de poids scientifique au discours. L'acquisition des mots, et celle des concepts qui leur sont associés se fait avec leur fréquentation. Or, nul ne peut contester l'informatisation progressive de notre société. Ainsi la vulgarisation des connaissances fait qu'un lexique spécialisé, comme celui de l'informatique, passe peu à peu dans la langue courante. Les néologismes informatiques deviennent la propriété de chacun, surtout si les spécialistes du domaine ne se refusent pas à donner les clés de leur appropriation.

BIBLIOGRAPHIE

1. BRUNET, S. Les mots de la fin du siècle. Belin, Paris 1996.
2. CHEVALIER, J.-C., DELPORT, M.-F. La fabrique de mots. 2^{ème} édition, Presses Paris Sorbonne, Paris 2000.
3. CORNILLAC, G., THIEBAUT, J. Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Presses Univ. Septentrion, 1989.
4. COURT, A., Charreton, P. Regards populaires sur l'Anglo-Saxon. Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne 2003.
5. DE LA FONTAINE, J. La Fontaine : Fables. Le Livre de Poche, Paris 2002.
6. DE VILLERS, M.-E. Le vif désir de durer. Québec Amérique, Montréal 2005.
7. DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H., MURCIA, C. Guide de la néologie. Conseil international de la langue française, Paris 1981.
8. ERNST, G. Romanische Sprachgeschichte: Teilband 2. Mouton de Gruyter, Berlin 2006.
9. GALAZZI, E., MOLINARI, Ch. Les français en émergence. Peter Lang, Berne 2007
10. GIRAD, G., MORIN, B. Le dictionnaire universel des synonymes de la langues française. Tome second. Paris 1816
11. GOOSSE, André. La néologie française aujourd'hui. Observations et réflexions. CILF, Paris 1991.
12. GREVISSE, M., GOOSSE, A. Le bon usage. 13^e éd., Duculot – DeBoeck, Paris 1994.
13. GREVISSE, B. Écritures journalistiques. Stratégies rédactionnelles, multimédia et journalisme narratif. De boeck, Bruxelles 2008.
14. GUYOT, J.-N., ROCH NICOLAS DE CHAMFORT, S., DUCHEMIN de LA CHÊNAYE, F.-C. Dictionnaire de l'Académie française. Tome second. Nismes 1778.

15. HERVO, C. et al. L'ordinateur et internet : Notions fondamentales. Edition ENI, Paris 2006.
16. HUGUET, E. Notes sur le néologisme chez Victor Hugo. Paris 1898.
17. LAROUSSE. Dictionnaire Larousse Maxipoche. Larousse, Paris 2012.
18. LAVEAUX, J.-CH. Dictionnaire synonymique de la langue française. Tome premier. Paris 1826.
19. MARCHELLO-NIZIA, Ch. Grammaticalisation et changement linguistique. De boeck, Paris- NIESER, M. Le verlan – règles et usages. GRIN, Santa Cruz 2007.
20. OKBA, N. Passeurs de mots. Edition Le Manuscrit, Paris 2005.
21. PRUVOST, J., SABLAYROLLES, J.-F. Que sais-je ? Les néologismes. Presses Universitaires de France, Paris 2003.
22. REY, A., REY-DEBOVE, J. et col. Le petit Robert. Le Robert, Paris 2012.
23. SABLAYROLLES, J.-F., La néologie en français contemporain. Honoré Champion, Paris 2000.